

« ILS ARRIVENT DEMAIN... »

Ongles accueille les harkis



arrivée des harkis à Ongles en septembre 1962

"ILS ARRIVENT DEMAIN..."

Ongles accueille les harkis



Enfants devant la fontaine à Ongles

AVANT-PROPOS

Les documents d'archives concernant l'arrivée des anciens harkis dans notre département, proviennent des versements des dossiers de la préfecture et de la sous-préfecture de Forcalquier. Il s'agissait pour l'administration préfectorale de veiller à l'organisation sanitaire, sociale et éducative de ces familles arrivées dans un contexte particulièrement difficile.

Pour réaliser cette pochette pédagogique destinée aux enseignants des collèges et lycées du département, Sylvie DEROCHE, professeur de service éducatif aux Archives, et Bérangère AUZET, animatrice, ont bénéficié des travaux universitaires menés depuis plusieurs années par Abderahmen MOUMEN que nous remercions vivement d'avoir ainsi mis à notre disposition toutes ses recherches.

Les remerciements s'adressent aussi à Madame Hélène DURAND qui nous a permis de reproduire ces belles et émouvantes photographies prises par son mari, le Lieutenant DURAND, à l'arrivée des anciens harkis et pendant leur vie quotidienne à Ongles ; ainsi qu'à Claude DOMEIZEL, sénateur du département, pour le prêt de ses photographies du Centre de préformation d'Ongles destiné aux jeunes issus des familles d'anciens harkis et dans lequel il enseignait. Enfin, tous nos remerciements vont aux anciens harkis d'Ongles qui, par leurs témoignages, apportent beaucoup d'humanité à ce travail.

Nous souhaitons que ces documents rassemblés autour de l'histoire d'Ongles, diversifiés dans leur typologie, faciles d'accès et replacés dans leur contexte historique général, représentent une aide aux enseignants du département pour appréhender avec leurs élèves une partie douloureuse de notre histoire nationale.

Jacqueline URSCH
Directrice des Archives départementales

Ils arrivent demain !

Ongles accueille les harkis. 1962-1971

Cette pochette pédagogique sur les harkis du hameau forestier puis du centre de préformation installé à Ongles, près de Forcalquier, est le prolongement des travaux de recherche entrepris en perspective de l'inauguration d'une exposition permanente en octobre 2008 dans ce village symbole, un des premiers à accepter de les accueillir en 1962.

Une présentation de l'Algérie des premiers temps de la conquête en 1830 jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie en 1962 permet de mieux situer cette histoire sous le prisme de la colonisation française ainsi qu'à travers les migrations politiques induites par la décolonisation, dont les Harkis sont partie intégrante. En effet, l'utilisation des formations supplétives durant la guerre d'Algérie, ainsi que le contexte particulier de 1962 entraînent l'exode massif de ces familles en France, entre autres avec l'aide de militaires Français désobéissant parfois aux ordres d'abandon, comme le Lieutenant Durand avec les supplétifs de la région de Palestro.

Ongles, comme nombre d'autres communes, accueille ainsi une vingtaine de familles, soit plus d'une centaine de personnes pour une population d'un peu plus de 200 habitants, dans un hameau forestier spécialement conçu à leur intention. Encadrés par une réglementation d'exception, les hommes sont employés comme ouvriers forestiers, leurs épouses tentant de s'adapter à la transplantation avec l'aide d'une monitrice de promotion sociale. Finalement, ce sont les enfants qui s'adapteront peut-être le plus facilement par le biais de l'école. A la fermeture du hameau forestier à la fin de l'année 1964 et au départ des familles pour la cité des Mimosas à Cannes s'opposent d'ailleurs les habitants d'Ongles qui se sont, bon an mal an, habitués à leur présence avec ses conséquences démographiques, économiques et sociales indéniables.

Aux familles du hameau forestier, succèdent finalement en 1965 et ce jusqu'en 1971, des jeunes descendants d'anciens supplétifs envoyés de toute la France dans un centre de préformation professionnelle spécifique. Entre discipline quasi-militaire et préformation professionnelle classique, plus d'un millier d'enfants de 14 à 16 ans vont être marqués à des degrés divers par cette expérience.

Cette pochette pédagogique se veut ainsi un outil de compréhension d'une histoire trouble et malheureusement trop souvent passionnée, avec un retour sur les parcours d'hommes, de femmes, et d'enfants qui ont traversé les remous liés à la guerre d'Algérie et à ses tragiques conséquences. Elle se veut aussi un moyen d'appréhender le regard de la société française dans les années 1960 face à l'arrivée d'une population largement méconnue. Ainsi, nous effleurons une page contemporaine de l'histoire locale qui s'insère dans cette histoire binationale franco-algérienne.

Abderahmen MOUMEN

SOMMAIRE

I. Introduction	9
- Repères chronologiques.....	9
- Lexique.....	10
- Quelques repères concernant l'histoire de la conquête et de la guerre d'Algérie.....	11
- Les harkis, une " autre armée ".....	12
II. Les " harkis d'Ongles "	15
1. L'arrivée des anciens harkis dans les Basses-Alpes.....	15
2. La vie quotidienne à Ongles.....	29
- Une organisation réglementée.....	29
- L'installation du hameau.....	30
- Les hommes au travail.....	34
- Les familles : quelle intégration ?.....	39
3. Du " hameau des harkis " au centre de préformation.....	48
III. Conclusion : de la révolte à une progressive reconnaissance	63
Annexes	65
- Témoignages oraux.....	65
- Biographie du lieutenant Durand.....	67
- Pistes d'exploitation pédagogique.....	69 et 70
- Sources et documents.....	71
- Bibliographie.....	73

I. INTRODUCTION

Repères chronologiques

1. Histoire de la conquête et de la guerre d'Algérie

1830 : début de la conquête de l'Algérie

1857 : fin de la conquête par la pacification de la Kabylie

1912 : loi sur le service militaire obligatoire pour les " indigènes "

1926 : création de L'Etoile nord-africaine par Messali Hadj

1930 : commémoration du " centenaire de l'Algérie "

1942 (8 novembre) : débarquement allié en Afrique du Nord

1943 : Manifeste du peuple algérien lancé par Ferhat Abbas

1945 (1^{er} et 8 mai) : émeutes de Sétif et Guelma

1946: création de l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA - Ferhat Abbas) et du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD - Messali Hadj)

1954 (1^{er} novembre) : le FLN déclenche la lutte armée par une série d'attentats

1955 (3 avril) : l'état d'urgence est décrété

1956 (6 février) : les Européens d'Algérie accueillent le président du conseil Guy Mollet par des jets de tomates (" journée des tomates ")

1956 (avril) : les appelés sont envoyés en Algérie

1957 (janvier à octobre) : bataille d'Alger

1958 : Charles de Gaulle est appelé à la présidence du conseil

1961 : référendum sur l'autodétermination en France

1962 (18 mars) : signature des accords d'Evian

1962 (1^{er} juillet): référendum d'autodétermination en Algérie suivi de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet

2. Les harkis, de Palestro à Ongles

1955 : création des SAS

1956 :

- 8 février : création officielle des harkas en Algérie
- avril : Robert Lacoste, ministre résident en Algérie, définit le rôle des harkas et des Groupes d'autodéfense (GAD)

1960 (décembre) : le total des supplétifs approche environ 160 000 hommes (dont environ 60 000 harkis), total qui restera stable jusqu'en mars 1962 (avec un renouvellement de l'effectif)

1961 : (31 octobre et 7 novembre) : décrets définissant le statut des harkis. L'armée multiplie à leur égard les propos rassurants quant à leur reclassement et à la garantie de leur citoyenneté après la guerre.

1962 :

- mars à mai : certains anciens supplétifs de la région de Palestro demandent leur licenciement ou désertent. Le lieutenant Durand sollicite les autorités françaises pour leur rapatriement.
- 12 mai : Pierre Messmer, ministre des Armées, interdit toute initiative individuelle pour le rapatriement des harkis.

- 16 mai : Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, annonce le renvoi en Algérie des " supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement ", tout en demandant " d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure "
 - juin : les familles d'anciens supplétifs de Palestro embarquent à Alger pour la France
 - été : début des massacres d'anciens harkis en Algérie. Le préfet des Basses-Alpes fait prospecter le département à la recherche de sites d'installation pour les anciens harkis
 - 6 septembre : arrivée à Ongles de 25 familles, en provenance du camp de transit du Larzac
 - 18 décembre : création du Comité d'Ongles pour le soutien et la promotion sociale des rapatriés musulmans
 - 26 décembre : les anciens supplétifs redeviennent Français à la mairie d'Ongles
- 1963 : ouverture du chantier de forestage
- 1964 (31 décembre) : fermeture du chantier. Les anciens harkis et leurs familles partent s'installer à Cannes. Ouverture du centre éducatif d'Ongles
- 1971 : le centre éducatif est transféré dans la Nièvre

Lexique

Harka : (de l'arabe harakat, mouvement) : troupe mobile rassemblée pour un objectif précis. De 1956 à 1962, c'est une unité supplétive de l'armée française constituée dans le cadre de la lutte contre les maquis de l'Armée de libération nationale (ALN), afin de contrôler la population.

Harki : membre d'une harka. Supplétif rattaché à une unité militaire mais avec un statut civil. Depuis 1962, ce mot tend à englober de manière générique tous ces Français de souche nord-africaine (FSNA), qu'ils soient supplétifs, engagés dans les forces régulières ou appelés, fonctionnaires ou élus politiques.

Supplétif : Algérien ou " musulman " qui renforce l'armée régulière. Cinq catégories de formations supplétives civiles sont créées pendant la guerre d'Algérie :

- les Groupes Mobiles de Police Rurale (janvier 1955)
- les mokhaznis des groupes makhzen, une trentaine de supplétifs gardant les SAS (1955)
- les harkis (avril 1956)
- les Unités territoriales (mai 1956)
- les groupes d'autodéfense (supplétifs d'un village, à proximité d'un poste militaire)

SAS : Sections Administratives Spécialisées. Antenne locale d'une sous-préfecture chargée d'encadrer et d'assister la population musulmane (écoles, assistance médicale, distribution de vivres...) afin de démontrer " les bienfaits " apportés par la France en contrepartie de la perception des impôts (création en 1955). Les SAS sont un élément essentiel de la politique de l'armée pour reprendre en main les populations tentées par le FLN.

ALN : Armée de Libération nationale.

FLN : Front de Libération nationale.

OAS : Organisation de l'armée secrète. Organisation française clandestine créée en 1961, regroupant les partisans du maintien de l'Algérie française par le biais de la lutte armée et du terrorisme.

Quelques repères concernant l'histoire de la conquête et de la guerre d'Algérie

La guerre qui se déroule de 1954 à 1962 met fin à cent trente années de colonisation, colonisation qui s'était elle-même effectuée dans la violence.

En effet, si la date retenue pour marquer le début de la présence française en Algérie est 1830, quand débarquent les troupes du maréchal de Bourmont dans la baie de Sidi-Ferruch, la réalité historique est différente. Il faudra en fait presque trente ans à la France pour soumettre l'Algérie, puisqu'on peut considérer que c'est avec la pacification de la Kabylie en 1847 que se termine la conquête du pays. Et le bilan est lourd : plus de cent mille Français tués et... pas de chiffres pour les pertes autochtones. Mais l'important recul démographique que connaît cette population au 19^e siècle en dit long sur les violences et les destructions systématiques qui ont accompagné cette période.

Après la conquête, la volonté du gouvernement est de faire de la province conquise une colonie de peuplement. Ainsi, jusqu'à la fin du Second Empire, et alors que l'armée est l'acteur principal de la colonisation, quinze mille colons sont installés sur des terres confisquées. Parmi ces Européens, on comptera les républicains exilés après l'insurrection de 1851 contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, neuf cent quarante-huit personnes originaires du département des Basses-Alpes seront ainsi " transportées " de l'autre côté de la Méditerranée. Un pouvoir civil est également mis en place et l'immigration est encouragée : de cent dix mille en 1847, la population européenne passe à presque un million en 1954, pour environ neuf millions de " musulmans ".

L'Algérie d'avant 1954 est une terre de paradoxe : le territoire est constitué de trois départements (Algérois, Constantinois, Oranie) mais largement sous-administré dans les campagnes où vivent la majorité des " musulmans ". Si les Algériens sont officiellement et juridiquement Français (sujets Français au XIX^e siècle, astreints au service militaire depuis 1912 et ayant massivement participé aux deux conflits mondiaux ; ils sont placés sous le code de l'indigénat jusqu'en 1945 et sont Français dans un second collège à partir de 1946 puis Français de statut de droit local à partir de 1958), le système et les pratiques renvoient irrémédiablement à un système colonial.

C'est dans ce contexte démographique, juridique et politique que débute la guerre d'Algérie le 1^{er} novembre 1954, quand le FLN déclenche une vague d'attentats visant les institutions françaises et les forces de l'ordre. Les nombreuses inégalités entre les deux populations concernant l'accès à la scolarisation, à la pleine citoyenneté ; la concentration des terres entre les mains des colons (cependant minoritaires parmi l'ensemble des Français d'Algérie) tandis que se développait un prolétariat rural au détriment de la petite propriété, avaient entraîné entre les deux guerres mondiales l'intensification des revendications nationalistes et la création de nouveaux partis. De plus, le débarquement de 1942 en Afrique du nord avait apporté un vent de libération anti-coloniale, tandis que les " musulmans " engagés dans l'armée française d'Afrique allaient participer activement à la libération de la métropole et de l'Europe. La manifestation de Sétif le jour de la capitulation allemande, qui avait tourné à l'émeute quand un manifestant avait brandi le drapeau algérien, montra cependant la rupture entre les " musulmans " et les Français d'Algérie : vingt-sept d'entre eux furent sauvagement assassinés et la répression qui s'ensuivit fit des milliers de morts dans la population algérienne.

Alors que le ministre de l'Intérieur François Mitterrand répond " L'Algérie, c'est la France " à la revendication d'indépendance du FLN, c'est le début d'une guerre qui ne dira jamais son nom ¹ (on parle alors de " pacification " ou " opérations de maintien de l'ordre ") et pendant laquelle, alors que se développent les maquis dans les campagnes et que se multiplient les actes de terrorisme de la part des indépendantistes dans les villes, l'armée française répond par la violence et parfois, la torture.

1 La guerre d'Algérie n'est officiellement reconnue comme telle que le 10 juin 1999

Au bout de huit ans de conflit, la France a gagné la guerre sur le plan militaire ; mais politiquement, elle est perdue. Après les accords signés à Evian le 18 mars 1962, l'Algérie accède à l'indépendance par le scrutin d'autodétermination du 1^{er} juillet. Commence alors l'exode des Français d'Algérie désormais surnommés les pieds-noirs, ainsi que celui des " musulmans " qui ont lié leur sort à la France, et parmi ceux-ci, les harkis .

Les harkis, histoire d'une " autre armée "

Face à la montée en puissance de l'ALN, la question des effectifs devient rapidement centrale pour l'armée française : la supériorité numérique sera capitale pour éviter un " nouveau Dien Bien Phu " après l'humiliation qu'elle a connue en Indochine. De plus, suite à l'expérience de la guérilla en Asie du Sud-Est, les techniques de la " guerre contre-révolutionnaire " sont largement employées durant le conflit en Algérie, avec pour principal enjeu, le contrôle de la population.

Ainsi, le nombre de militaires présents sur le sol algérien est doublé de janvier à juillet 1956 pour être porté à quatre cent mille, avec le rappel de plusieurs classes de libérés récents du service militaire, l'envoi du contingent et l'allongement de la durée du service militaire. C'est dans ce contexte que va s'opérer le recours croissant aux soldats et supplétifs " musulmans ". Désignés depuis 1962 sous le terme générique de " harkis ", il existe cependant cinq catégories de formations supplétives créées pendant le conflit algérien (voir le lexique), qui sont rattachées à des unités militaires mais avec un statut civil. Les supplétifs ne sont pas une création de la guerre d'Algérie : on retrouve ici une vieille tradition de l'armée coloniale qui profitait de la connaissance qu'avaient les indigènes du terrain et de l'adversaire .

Qui sont ces soldats, désignés comme des collaborateurs par l'Algérie indépendante, ou comme de loyaux combattants qui ont " payé de leur vie leur engagement et leur fidélité à leur pays " 1 ?

Tout d'abord, l'ensemble des supplétifs, y compris les militaires de carrière, atteindra le total considérable de deux cent mille hommes, quatre fois plus que les forces de l'ALN. Ensuite, dans



Soldats harkis

un contexte de violence grandissante entre les deux acteurs de la guerre (armée française et ALN), les motifs de leur engagement et/ou de leur enrôlement ont été très divers : par volonté de vengeance face aux violences du FLN, par francophilie ou dans le cadre de rivalités tribales (voir en annexe le témoignage d'André Séby)... mais il ne faut pas négliger, dans un pays où la population se paupérisait massivement, l'attrait de la solde, même peu conséquente, pour ces hommes embauchés avec un contrat civil d'un mois renouvelable. Leur rôle était alors de " quadriller " le terrain afin de protéger les personnes et les biens contre les attentats et les sabotages, tout en contrôlant la population.

En mars 1962, près de soixante dix mille supplétifs portent encore les armes et c'est un ordre signé par le général de Gaulle le 3 avril qui ordonne de les désarmer. Les conditions de leur démobilisation sont fixées par un décret daté du lendemain de la signature des Accords d'Evian : les supplétifs ont le choix entre s'engager dans l'armée régulière et revenir à la vie civile. 80% d'entre eux vont opter pour cette deuxième solution. Mais dès le début de l'année et dans la perspective de l'indépendance prochaine, des officiers Français s'étaient inquiétés du sort futur des harkis, et en effet, l'annonce du cessez-le-feu le 19 mars avait entraîné des désertions massives.

Les violences se multiplient alors entre l'OAS et le FLN, et le désordre est à son maximum en Algérie : des milliers de Français attendent leur rapatriement et il n'est alors plus question pour les harkis qui le souhaiteraient d'envisager un départ vers la métropole, d'autant plus que le gouvernement français interdit aux officiers " toute initiative isolée " dans ce sens, en attendant " le transfert en métropole des Français musulmans effectivement menacés sous la forme d'une opération préparée et planifiée " ². Les harkis et leur famille courent donc le risque d'une vengeance visiblement inéluctable : les premiers massacres commencent pendant l'été avec une violence inimaginable. Pour les harkis, la guerre n'est pas terminée et l'évaluation du nombre exact de victimes, de dix mille à cent cinquante mille selon les sources, reste très difficile à établir. Et c'est seulement le 19 septembre, bien tardivement, qu'une note de Georges Pompidou estime " nécessaire le transfert en France des anciens supplétifs regroupés dans les camps en Algérie ".

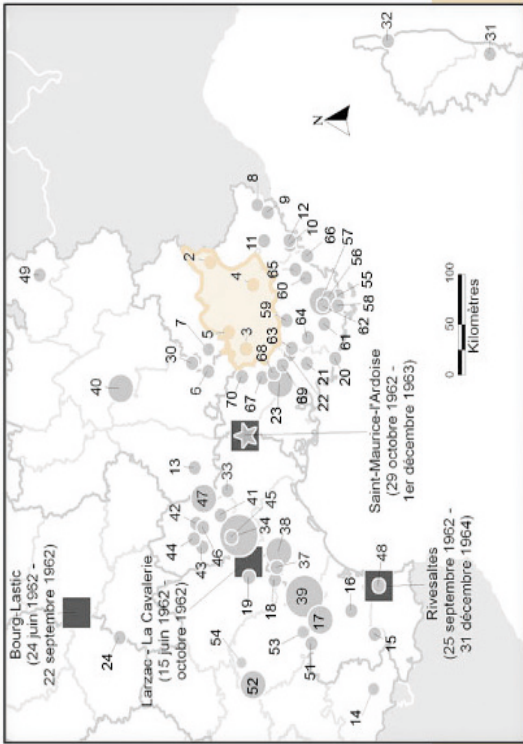
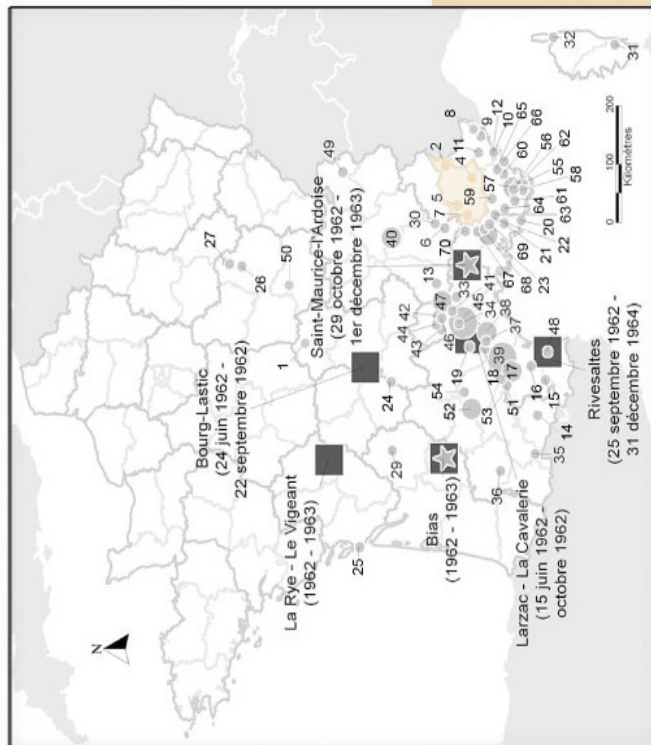


Soldats harkis

Pourtant, malgré les interdictions faites à l'armée de rapatrier les harkis, quelques milliers de Français musulmans (environ quatre-vingt cinq mille) arrivent en 1962, " transférés " officiellement par l'armée ou par l'intermédiaire de filières clandestines (voir le témoignage en annexe). Le seul recensement officiel date de 1968 et donne un chiffre de cent trente-huit mille sept cent vingt-quatre rapatriés. Tous ne sont pas dans la même situation : des notables, élus, militaires de carrière s'inséreront facilement, sans passer par les camps de transit ; passage obligé pour la majorité des familles d'anciens supplétifs qui y passeront un temps plus ou moins long comme ce fut le cas des deux cent soixante-sept anciens harkis de la région de Palestro et de leurs familles, les " harkis d'Ongles ".

2 Note du colonel BUIS, directeur du cabinet militaire, le 12 mai 1962

Les camps de harkis en France



Allier
1 Noyant (Saint-Hilaire)

Alpes-de-Haute-Provence

- 2 Jausiers
- 3 Ongles
- 4 St-André-les-alpes
- 5 Sisteron

Haute-Alpes

- 6 Rosans
- 7 Montmorin

Alpes Maritimes

- 8 Briell sur Roya
- 9 L'Escarène
- 10 Mouans-Sartoux
- 11 Roquestéron
- 12 Valbonne

Ardèche

- 13 Largentièrre

Ariège

- 14 Montouliou

Aude

- 15 La Pradelle
- 16 St Martin des Puits
- 17 Pujol de Bosc

Aveyron

- 18 Brusque
- 19 St Rome de Cernon

Bouches-du-Rhône

- 20 La Ciotat
- 21 Fuveau
- 22 Jouques
- 23 La Roque D'Anthéron

Cantal

- 24 Chalignac

Charente-Maritime

- 25 La Tremblade

Côte-D'Or

- 26 Baigneux les Juifs
- 27 Vanvey sur Ouche
- 28 Is-sur-Tille

Dordogne

- 29 Lanmarry

Drôme

- 30 Beaurières

Corse-du-Sud

- 31 Zonza

Haute-Corse

- 32 Casamozza

Gard

- 33 La Grand Combe
- 34 Villemagne (St Sauveur des Pourcils)

Haute Garonne

- 35 Juzet d'izaut

Gers

- 36 Mirande

Hérault

- 37 Avène Truscas
- 38 Lodève
- 39 St Pons de Thomières

Isère

- 40 Roybon

Lozère

- 41 Cassagnas
- 42 Chadenet - La Loubière
- 43 Chanac - Cultures
- 44 Mende
- 45 Meyrueils
- 46 St Etienne du Valdonnez
- 47 Villefort

Pyrénées-Orientales

- 48 Rivesaltes

Haute-Savoie

- 49 Magland

Saône et Loire

- 50 Glennes (Roussillon en Morvan)

Tarn

- 51 Arfons les Escudiers
- 52 Puycelci - La Grèsgine
- 53 Anglès
- 54 Vaour

Var

- 55 Bormes
- 56 Collobrières
- 57 Gonfaron
- 58 La Londe
- 59 Montmeyan
- 60 Le Muy
- 61 Néoules
- 62 Pignans
- 63 Rians
- 64 Saint Maximin
- 65 St Paul en Forêt
- 66 Aigue-Bonne (St Raphael)

Vaucluse

- 67 Apt
- 68 Cucuron
- 69 Pertuis
- 70 Sault

II. LES " HARKIS D'ONGLES "

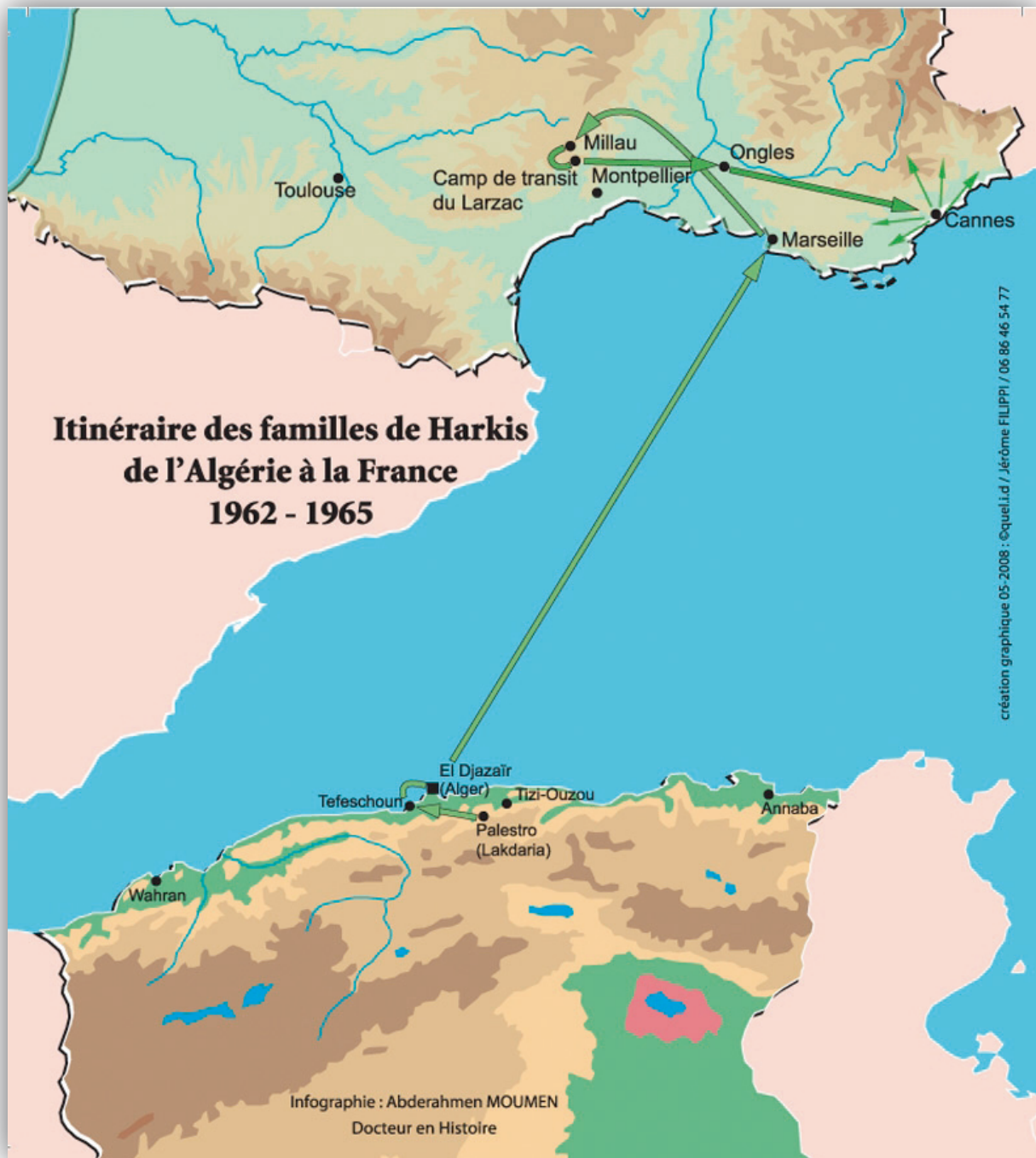
1. L'arrivée des anciens harkis dans les Basses-Alpes

En Grande Kabylie pendant la guerre, sept SAS furent mises en place dans l'arrondissement de Palestro, où officierent de nombreux supplétifs. Dès janvier 1962, des officiers font état de l'inquiétude des harkis quant à leur avenir. Ainsi, le 4 mai, le lieutenant Durand, officier SAS, avertit par courrier le préfet des Basses-Alpes de leur situation. De son côté, le sous-préfet de l'arrondissement de Palestro avertit le préfet de Grande Kabylie que, selon lui, le FLN " ne passera pas l'éponge ". Il est donc du devoir de la France de mettre les familles en sécurité, et de leur permettre " d'adhérer pleinement à un mode de vie occidental ".

Dès lors, on imagine que ces supplétifs rapatriés et leurs familles pourraient venir s'installer dans les départements alors sous-peuplés du sud de la France.

Mais outre l'hébergement, se pose le problème essentiel de celui de l'emploi de ces hommes jeunes, alors que le département des Basses-Alpes est à cette époque plus un territoire d'émigration que d'immigration, que l'agriculture y est pauvre et l'industrie bien peu présente. L'idée d'utiliser des villages abandonnés pour créer des sites d'installation est donc rapidement abandonnée. Par contre, le 2 juillet 1962, le secrétaire d'Etat aux rapatriés, Robert Boulin, avertit le préfet que le ministère de l'agriculture veut implanter un chantier de forestage dans les Basses-Alpes, chantier dans lequel les harkis devront être encadrés par un officier de carrière afin de faciliter leur intégration... et d'éviter tout trouble à l'ordre public. En effet, si les supplétifs rapatriés sont regroupés à leur arrivée en France, c'est à la fois pour éviter qu'ils soient utilisés par l'OAS et par crainte des représailles des représentants du FLN en France : ces rapatriés sont donc à la fois vus comme une population dont il faut se méfier, et dont il faut assurer la protection. Les autorités vont donc mettre en place différents centres de regroupement dans la moitié sud du pays : des camps de transit, des cités d'accueil, des cités urbaines (Sisteron et Manosque) et des hameaux de forestage. Dans le cas des " harkis d'Ongles ", c'est ce troisième type de dispositif qui va être mis en place. Au total, soixante-quinze hameaux seront construits en France, qui vont permettre le " reclassement " d'environ deux mille supplétifs, soit l'installation de dix mille personnes au total. En effet, il s'agit ainsi d'employer les hommes au reboisement ou l'aménagement d'une forêt domaniale, tout en permettant de ne pas séparer des familles, souvent nombreuses, en les logeant à proximité.

Dans le département, trois sites sont choisis : Jausiers, Saint-André les Alpes et Ongles. Ce dernier est alors une petite commune agricole de deux cent trente-six habitants qui bénéficie de trois atouts : la proximité d'importantes forêts domaniales, un climat qui conviendrait à des populations originaires d'Afrique du nord et une école neuve... mais pas assez d'élèves. Les conditions semblent donc réunies pour le choix de cette commune... ceci dit, autant que les questions matérielles, et c'est assez rare pour être souligné, c'est la bonne volonté de la municipalité comme de la population qui a permis l'accueil de ces exilés dans de bonnes conditions. Le témoignage de Mme Reybaud, épouse du premier adjoint, est significatif des réticences initiales, même si elles seront rapidement balayées : *" Le maire a pris la décision tout seul, et comme mon mari était son adjoint, il arrive un jour en disant, bon ben, alors, les harkis vont venir, tout ça, ils arrivent mercredi (...). Il y aurait eu une réunion du conseil municipal avant, les harkis venaient pas à Ongles. Mais comme il a pris cette décision tout seul, et ben mon mari a dit, ma foi, si c'est comme ça, c'est décidé qu'il n'y a plus moyen de faire marche arrière comme ont fait les villages environnants, ben maintenant, il faut essayer que ça se passe le mieux possible. Voilà, et à partir de ce moment là, il a relevé les manches, ils ont participé à 100% à leur venue, à leur installation tout ça. "*



C'est ainsi que, le 6 septembre 1962, cent trente-trois personnes, soit vingt-cinq familles (trente-trois hommes, quarante femmes, puisque des chefs de famille ont été rapatriés avec leur mère ou belle-mère, et soixante enfants), arrivent à Ongles, en provenance du camp de transit du Larzac dans l'Aveyron. Il s'agit d'un des six camps militaires installés dans l'urgence dans le sud-ouest de la France à partir de l'été 1962. Celui du Larzac avait déjà servi à l'assignation à résidence surveillée de militants du FLN et MNA pendant le conflit, puis de l'OAS à la fin de celui-ci. A Ongles, les familles passent les premières semaines sous des tentes livrées par l'armée, installées sur un terrain réquisitionné par le préfet.



Tente du campement harki avant la construction des baraquements

DÉPARTEMENT
DE LA GRANDE KABYLIE

Palestro, le 8 Mai 1962

Sous-Préfecture
de
PALESTRO

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palestro

N°

à M. le Prefet des Grande Kabylie
2^e Division

OBJET : **Depart en Métropole de familles Musulmanes**

RÉFÉRENCE
~~XXXXXX~~ P.J: Etat des personnes demandant leur départ en
Métropole

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que 71 Chefs de famille ou célibataires représentant, au total, 267 personnes ont exprimé la volonté ferme d'être rapatriés en Métropole. D'une enquête effectuée à ce propos il ressort que chacune des familles intéressées a effectivement participé d'une manière active à la lutte contre la rébellion au cours des dernières années et se trouve, de ce fait très compromise actuellement. En tout état de cause la conviction profonde de ces familles est que le F.L.N. ne "passera pas l'éponge" en ce qui concerne. Aucun argument ne saurait les dissuader de cela qui trouve, sans doute, ses racines dans des raisons très sérieuses, dussent-elles ne pas apparaître clairement à nos esprits rationalistes. Enfin la même enquête fait ressortir le désir fondamental de ces gens de s'installer en Métropole non seulement pour motif de sécurité mais également, et cela est très net, pour avoir la possibilité d'adhérer pleinement à un mode de vie occidental. Or tous les intéressés considèrent que c'est là désormais une possibilité irréalisable en Algérie, du moins pendant un assez long temps.

Toutes ces raisons qui ont fait l'objet, je le précise encore, d'une minutieuse enquête, rendent à mon sens, irréversible le mouvement d'émigration vers la Métropole de ces gens. Eux-mêmes voient en cette émigration leur seule chance d'avenir aussi bien humain qu'économique et social. Par ailleurs, de l'avis unanime de mes subordonnés qui ont eu l'occasion d'œuvrer en communauté avec ses familles, il semble qu'elles présentent toutes garanties, et psychologiques et morales, quant à une rapide adaptation à la vie Métropolitaine.

Les caractéristiques statistiques sommaires de ce groupe de rapatriables sont les suivantes :

Filles de 0 à 5 ans	: 23	garçons de 0 à 5 ans	: 28
Filles de 5 à 15 ans	: 31	garçons de 5 à 15 ans	: 32
Femmes de 15 à 50 ans	: 62	hommes de 15 à 50 ans	: 70
Femmes de plus de 50 ans	14	Hommes de plus de 50 ans	14

Une brève considération de ces chiffres montre que "l'élément actif" est dominant dans ce groupe. D'autre part il n'est pas inutile de préciser que beaucoup d'entre les hommes ont soit une spécialité professionnelle soit une habitude du travail sur les chantiers, cela essentiellement dans les activités de travaux publics et du bâtiment.

Ces familles rassemblées près de PALESTRO dans des conditions quelques peu précaires voient leurs ressources diminuées. Il y

.../....

- 2 -

aurait donc urgence à régler leur situation et ce d'autant plus qu'elles sont l'objet de pressions voire même de menaces.

Des contacts officieux qui ont été pris avec M. le Préfet des Basses Alpes, il ressort que toutes dispositions ont été prises pour les accueillir dans un village abandonné de ce département, qui n'est d'ores et déjà peut être consacré à leur installation.

Mais toutefois d'après de très récentes instructions, les opérations de ce genre doivent être soumises à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux rapatriés.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir le saisir de mes propositions en lui précisant que Monsieur le Préfet des Basses Alpes a pris toutes mesures pour recevoir ces familles au village des Ybourgs, Commune de Limans, près de Forcalquier.

Ce village paraît parfaitement convenir à l'installation de ces rapatriés dont le départ me paraît s'imposer de façon urgente.

Le Sous-Préfet,



[Handwritten signature]

19 Mai 1962.

MF/HC 8666 /CAB.

LE PREFET DES BASSES-ALPES

Monsieur le MINISTRE DE L'INTERIEUR

Cabinet

P A R I S

O b j e t : Rapatriement en métropole des harkis.

Références : Votre circulaire télégraphique n° 273/S du 6 mai 1962.

Par transmission citée en référence, vous avez bien voulu me demander de vous signaler personnellement et d'en saisir simultanément le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, de toute initiative tendant à l'autransfert et à l'installation en métropole de harkis émanant soit de personnes civiles ou militaires d'Algérie, soit d'oeuvres privées.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que lors d'une réunion tenue à Narbonne, le 29 mars 1962, M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés qui présidait personnellement cette conférence, m'avait prié de rechercher les possibilités d'accueil et d'implantation dans le département des Basses-Alpes d'un groupe de français de souche musulmane.

Par rapport en date du 13 avril 1962, j'ai fait connaître à M. le ministre Robert BOULIN que presque tous les villages abandonnés des Basses-Alpes avaient fait l'objet de rachat et d'aménagement, et qu'il ne demeurait que des ruines informes appelant une reconstruction complète.

..//...

Néanmoins, j'ai prescrit à l'ingénieur en chef du génie rural et au directeur départemental de la construction de poursuivre leur enquête et de m'en faire tenir les enseignements.

De la confrontation des avis qui m'ont été fournis, et de l'expérience tirée d'essais d'implantation de familles de Kabyles ou de familles d'agriculteurs algériens, ressortent les conclusions principales suivantes :

1°) si des groupes, de 100 à 120 personnes, de français de souche musulmane, ayant servi dans des unités supplétives, viennent s'installer dans les conditions envisagées il est éminemment souhaitable qu'ils soient, sinon encadrés, du moins soumis à l'autorité morale d'une personne qui a leur entière confiance et les connaisse bien, de façon à faciliter leur adaptation, leurs démarches administratives et leur contact avec les différents services publics et les habitants de la région;

2°) cette suggestion revêt un intérêt singulier à la lumière de faits que j'ai eu l'honneur de vous relater par mes rapports en date des 28 avril et 3 mai, et qui témoignent d'une activité soutenue et tenace des éléments F.L.N. à prendre en main tout nord-africain, même de simple passage, dans le département : un souci élémentaire d'ordre public et la nécessité d'éviter toute pression morale ou de représailles imposent donc des précautions que seul un encadrement tel que défini ci-dessus paraît de nature à réaliser dans des conditions satisfaisantes.

3°) en l'absence manifeste d'habitations à vendre, l'acquisition, tant d'immeubles bâtis - fussent-ils en ruines -, que de terres labourables ou de parcours à moutons ne serait, dans la majorité des cas, possible que par voie forcée, pour des raisons économiques ou psychologiques.

Encore une telle procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique devrait-elle reposer sur une définition légale précise et être maniée avec un grand discernement pour éviter des ruptures de l'équilibre, déjà fort précaire, des entreprises agricoles existantes.

4°) le plus souvent, les immeubles bâtis exigeront des travaux importants de réfection et d'aménagement,

.../...

tenant être, serait d'abord de développer l'activité économique dans le département dans les moyens sans cesse croissants.

ninsi que d'assainissement, d'alimentation en eau potable et d'électrification. Le coût de ces acquisitions, comme de ces travaux, dépassant largement les moyens financiers dont peuvent disposer les intéressés, ne pourrait qu'être pris en charge par une personne morale de droit privé ou une collectivité publique. Il est fort peu vraisemblable que le département ou les communes acceptent, en l'état de ressources très modestes, de prendre de tels engagements financiers, même si on laisse entrevoir la possibilité d'une revente desdits immeubles au cas où leurs occupants viendraient soit à s'installer définitivement dans notre région, soit à retourner dans leur pays d'origine.

5°) Si, pendant la première année, les allocations que les personnes rapatriées seraient susceptibles de percevoir, suffisaient à leur entretien, il serait nécessaire de prévoir des prêts ou des subventions pour leur permettre d'acquiescer les cheptels vifs ou morts nécessaires aux exploitations agricoles, à l'acquisition de fonds de commerce ou à la création d'ateliers artisanaux. Aussi bien, serait-il essentiel que les intéressés soient suivis de très près de façon à bien prendre conscience du caractère provisoire des aides accordées et de la nécessité de s'intégrer à la vie locale par la recherche d'un travail assez rémunérateur, à l'exclusion de tout gain aléatoire.

6°) En toute hypothèse, le département des Basses Alpes n'offre que très peu d'emplois tant dans l'agriculture que dans le secteur secondaire et tertiaire. L'exode de la population qu'on y constate l'atteste amplement. Toute politique tendant à en faire une terre d'accueil de rapatriés, qu'ils soient de souche européenne ou musulmane, impose, au delà du problème de l'hébergement qui, dans certains cas, pourrait d'ailleurs être résolu par la construction à neuf de village-type, un effort de création d'emplois.

Si les mesures exposées ci-dessus et qui seraient envisagées par M. le ministre de l'Agriculture sont de nature à pallier dans l'immédiat les difficultés aussi évidentes, il n'en reste pas moins vrai qu'à long terme, ou pour un nombre assez important de rapatriés, il serait indispensable que soit recherchée une industrialisation accélérée de la vallée de Durance, de Manosque à Sisteron, et de la vallée de la Bléone jusqu'à Digne, qui pourrait d'ailleurs s'appuyer sur les complexes chimiques déjà existants de Saint-Auban et de Sisteron. Ces mesures permettraient une intégration durable des français de souche musulmane qui désireraient demeurer dans notre pays en raison même de la stabilité des emplois ainsi proposés et elles faciliteraient l'accueil non moins nécessaire de cadres européens rapatriés dont le nombre peut être appelé à brève échéance à s'accroître. En effet, en outre des emplois direc-

.. / ...

tement créés, serait donné un renouveau d'activité économique dans le département dont les moyens sont extrêmement limités et cette réanimation ne manquerait pas, en dehors même des zones intéressées, de le susciter.

Je me permets de vous faire tenir, sous ce pli, copie du rapport qui m'a été adressé par M. l'ingénieur en chef du génie rural, en collaboration avec M. le directeur départemental de la construction, et qui, au delà du cas d'espèce signalé, rend compte objectivement des problèmes posés et des solutions possibles qui rejoignent d'ailleurs les pétitions de principe général développées ci-dessus.

°
° °

Par ailleurs, je vous signale que sur présentation des autorités civiles de Palestro, j'ai reçu M. DURAND, professeur d'ethnologie, officier S.A.S. démobilisé, qui fait actuellement des démarches en vue du rapatriement en métropole d'un groupe d'environ 200 personnes, composées de harkis ayant combattu sous ses ordres, et de leur famille.

Aucune décision n'a pu être prise en l'absence, à l'époque, d'instructions précises et de renseignements sur le montant de l'aide qui pourrait être consentie par les pouvoirs publics, à la réalisation de cette opération.

Enfin, je crois devoir appeler votre attention sur le fait que le ministère de l'agriculture semble être actuellement saisi d'une étude tendant à déterminer les possibilités et les modalités d'emploi de harkis ramenés d'Algérie.

En effet, par lettre en date du 14 avril 1962, M. l'ingénieur général des eaux et forêts JOLAIN a informé M. le conservateur à Bigne qu'une étude était en cours pour l'utilisation d'un certain nombre de harkis à des travaux agricoles et forestiers, parmi lesquels des travaux de reboisements, de construction de routes et de restauration de terrains en montagne.

.../...

MISSION DE LIAISON DU SECRETARIAT D'ETAT AUX RAPATRIES DU LARZAC - LA CAVALERIE (Aveyron)		LA CAVALERIE LE 5 SEPTEMBRE 1962 ONGLES (Basses-Alpes)	
N° 1724/ML/LZ		FICHE COLLECTIVE DE DEPART n° 256	
Détachement:			
N°	M	COMPOSITION DE LA FAM.	n° : n° : date :
SEC	ou	matr. cartes d'ar	Camp: Dét:
SOC	C	Nom, prénoms date de nais:	id.: rivée :
		ENFANTS :	
		+8: -8: N :	
		Date	
		Tot: de	
		Dép.	
K	M	BOUDOUKHA Med.Ouamar ép.	2757: KV :
		BELHOCINE Djouda Farida	: 20506:
		: 1961	: :
K	M	MENOUAR Salah ép. OGAB	5127: AS :
		: Khoukha	: : 7450 :
		: Ali 1951	: : :
		: Ourida 1955	: : :
		: pers. à charge	: : :
		: père: MENOUAR Cherifi	: : :
		: mère: MENOUAR Fatima	: : :
		: B/sœur: BOUGABA Fatma	: : :
		: nièce: MENOUAR Fatma 7ans	: : :
		: Zohra 5 ans	: : :
		: Brahim 4 ans	: : :
	C	BOUTELDDJA Mohamed	: : DG :
		: :	: : 05648:
	M	BOUTELDDJA Abdelkader	: 4877: AV :
		: ép. GUENDOUL Fatma	: : 9621 :
		: Hamama 1946	: : :
		: Ladja 1952	: : :
		: Patima 1955	: : :
	M	SEBIH Mohamed	: 2767: DG :
		: ép. BACHA Fatma	: : 05628 :
		: pers. à charge	: : :
		: mère: SEBIH Hasni	: : :
		: sœur: Yamina 10 ans	: : :
		: frère: Ali 6 ans	: : :
	M	SERRAF Rabah	: 2733: DG :
		: ép. TEFFAHI Fatima	: : 05627:
		: Mohamed 2 ans	: : :
		: pers. à charge	: : :
		: frère: Hamid 11 ans	: : :
		: sœur: Khoukha 9 ans	: : :
	M	HACID Hamoud	: 5137: AY :
		: ép. HADRI Fatma	: : 96085:
		: Nourredine 1957	: : :
		: Farida 1960	: : :
		: Med. 1961	: : :
		: BOUTELDDJA Said	: 2760: DG :
		: ép. NAMOUSSI Fatma	: : 05578:
		: Rebiha 1953	: : :
		: Fatma 1955	: : :
		: Mohamed 1956	: : :
		: Belkacem 1960	: : :
		: pers. à charge	: : :
		: B/sœur: NAMOUSSI Fatma	: : :

:	:BELHOCINE Ali	: 4903:	DG	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. BAHRI Zehia	:	:05886:	:	5	:	13	:	:	:	:	:	7
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:fille: BELHOCINE Balджа	:	:	:	:	:	13	:	:	:	:	:	:
:	:P/fils: CHAOUCHE Med 12	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	Zohra 13:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	Omar 9	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	Saad 6	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:SOUCI Mohamed b. Lakhdar	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. KHELIL Hamana	:	5897:90011:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	: Mouloud 6 ans	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:BOUTELDJA Moussa	:	5114:	:	AS	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. NAMOUS Houitma	:	:45831:	:	:	:	:	:	2	:	1	:	7
:	: Mohamed 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Slimane 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Said 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère: MOUSSAOUI Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:sœur: BOUTELDJA Fatima	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: BELHOCINE Salah b Ali	:	:	:	HL	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:76575:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1
:	:HABFCHI Abdelhamid	:	4786:	:	115	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. ALED Fatma	:	:	:	141:	:	3	:	:	:	:	:	5
:	: Aïcha 1955	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Fatima 1960	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:neveu HABECHI Abdenour	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: DJELLAL Ali b Med	:	6240	:	AL	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:74949:	:	2	:	C	:	:	:	1
M	: REFFAHI Aïj	:	5121	:	BX	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. NABI Yamina	:	:1047:	:	:	:	5	:	13	:	1	:	3
:	: Messaoud 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M	: BOUGAMOUN Ahmed	:	5142:	:	BX	:	5	:	13	:	:	:	3
:	:ép. GUERMAT Fatima	:	:20148:	:	:	:	:	:	:	:	1	:	:
:	: Rabiha 1961	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
C	: BEKOUR Mostefa	:	4863:	:	DG	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:05681:	:	5	:	12	:	:	:	3
:	:mère: BAKOUR Yamina	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:père: BAKOUR Zohra	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:MENOVAR Mohamed	:	5124:	:	HL	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. MEDDAHI Saadia	:	:76903:	:	:	:	5	:	13	:	1	:	3
:	: Said 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M	: SOBAlHI Hamoud	:	2862:	:	DG	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. GOURAS Aïcha	:	:05617:	:	:	:	3	:	6	:	:	:	5
:	: Fatima 1955	:	:	:	:	:	:	:	:	2	:	1	:
:	: Fatima 1957	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Said 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:SOUCI Amar	:	4876:	:	UH	:	:	:	:	:	:	:	:
M	:épse KHEMISSI Baya	:	:86129:	:	:	:	5	:	13	:	:	:	3
:	: Mohamed 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	1	:	:	:
:	:MENOVER Aïj b Chérif	:	6976	:	BX	:	5	:	13	:	1	:	4
M	:ép. TLEMCANI Yamina	:	:11078:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Ahmed 1955	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Rabah 1960	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:SOUCI Mohamed b Loune	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M	:ép. MECHAI Hadjila	:	4897:	:	BX	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Ahmed 1960	:	:20343:	:	:	:	5	:	13	:	1	:	5
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère: SOUCI Aïcha	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:sœur: Souci Yamina	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

:	:	FERHAT Rabah	:	4895	:	AS	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	G	enf. Ali 1961	:	:	:	57438	:	5	:	13	:	:	:	1	:	3	:	:
:	:	pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	mère: MESSAOUDI Zohra	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	97

FICHE COLLECTIVE DE DEPART N° 6

:	C	:GUETTICHE Mohamed	:	4890	:	DG05673	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	4
:	M	:BOURKAB Seghir	:	2678	:	AY96109	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	4
:	:	ép. ZOUAOUI Chemana	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	enf. Fatima 1954	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	Fatma 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M	:SEBIH Djelloul	:	2706	:	DG05628	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:	ép. MEDJEHAIRI Hadda	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	mère: SEBIH Fatma 70 ans	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M	:DAHMANI Rabah	:	4796	:	HL90438	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:	ép. BENAMAH Zelina	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	enf. Fatiha 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	C	:GUETTECHE Rabah	:	4890	:	HL90565	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:	pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	mère: GUETTECHE Hadda	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	frère " Ali 8 ans	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M	:SEBIH Salah	:	4867	:	BX 19233	:	5	:	13	:	:	:	:	:	:	:	5
:	:	ép. ALIOUANE Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	enf. MOKHTAR 1948	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	Yamina 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	Abdelkader 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M	:SOUCI Lakhdar	:	4897	:	BX 11863	:	5	:	13	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:	ép. SOUCI Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	enf. Fatma 1944	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M	:DAHMANI Amar	:	4796	:	371 136	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5
:	:	ép. DAHMANE Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	enf. Said 1947	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	Laldja 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	Mohamed 1941	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	27
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Renouveau économique à Ongles

— II¹⁾ —

Le lieutenant Durand nous aide à mieux connaître les harkis

Le lieutenant Durand qui a vécu plus de dix années parmi les Harkis était tout désigné pour en parler. C'est la raison pour laquelle nous sommes allés lui poser un certain nombre de questions auxquelles il a répondu avec amabilité.

Q. — Durand, pouvez-vous définir très exactement ce qu'est un harki ?

R. — Un harki est un militaire engagé à titre supplétif, mais sert régulièrement dans l'armée. C'est un militaire que l'on peut comparer au pionnier, c'est-à-dire que son travail est non seulement de porter un fusil, mais encore de participer à des travaux d'intérêt général.

Un harki n'est pas un mercenaire, comme pourraient le supposer certaines gens mal informées.

Q. — Quelle est à votre avis, l'opinion que les harkis se font de nous ?

R. — Ils sont un peu craintifs, ils savent que les Européens sont méfiants à leur égard. Ils sont conscients de toutes les appréhensions que peuvent nourrir les gens. Cependant ils dominent le problème en sachant en plaisanter entre eux.

Leur désir : ne pas commettre d'erreurs qui rendraient plus difficile leur inclusion dans le milieu français. Souvent, ils se posent la question : « Que faut-il faire pour plaire à l'Européen ? »

Q. — Parlez-nous un peu de leurs qualités naturelles.

R. — Le harki est assez subtil, il est intelligent, fin sous son aspect sévère, il possède un sens assez poussé de la plaisanterie et adore faire des farces. Son tempérament est très méditerranéen.

Il est très fier et n'aime pas être humilié. Malgré sa subtilité il n'est pas rencunier. Très ambitieux et très sensible, le harki fonde beaucoup d'espoir chez l'enfant. Aussi fait-il pour lui de très grands sacrifices.

Q. — Quels sont les plus chers desirs des harkis ?

R. — Le harki éprouve le besoin de s'améliorer sur le plan social et ne veut pas être traité en sous-développé.

Ne parle-t-il pas comme nous la langue française ? N'adopte-t-il pas les mœurs européennes ?

Le harkis souhaite que dans ce premier temps d'installation en France il soit guidé, conseillé par de bonnes volontés, car il a à charge bien souvent une importante famille.

Q. — La question du logement a-t-elle été résolue pour les harkis qui sont à Ongles ?

R. — Théoriquement oui. Actuellement, des tentes abritent les fa-

milles qui, depuis quelques jours, sont arrivées à Ongles.

Un terrain vient d'être retenu à la périphérie du village, non loin du bâtiment scolaire.

25 à 26 logements préfabriqués doivent être implantés sous peu. Les plans ont été conçus par M. Constant, ingénieur du Génie Rural. Ces logements posséderont W.C. avec fosse, eau, électricité. Donc les questions d'hygiène ne se poseront pas.

L'ensemble des maisons préfabriquées formera un petit hameau qui vu son emplacement, simplifiera les problèmes techniques d'adduction d'eau et d'électricité et, étant donné la position ne nuira pas à l'harmonie du village.

Q. — Sur le plan scolaire, n'avez-vous pas eu de difficultés ?

R. — Tout est allé pour le mieux de ce côté-là, nous aurons 27 élèves : 13 filles de 6 à 12 ans et 12 garçons de 6 à 12 ans qui ont déjà été scolaires en Algérie. Un instituteur vient d'être nommé ces jours-ci. Les élèves du village ne seront pas gênés, car ils posséderont une classe exclusivement à eux. La venue des écoliers harkis permettra d'utiliser à plein le magnifique bâtiment scolaire.

Q. — Les harkis trouveront-ils de l'emploi ?

R. — Les Eaux et Forêts ont pris en charge tous les hommes, qu'ils occuperont à des travaux de reboisement, réfection des chemins, lutte contre l'incendie.

Parmi ces harkis il en est qui ont des dispositions particulières aussi dans un avenir proche, ils pourront être employés, dans leurs professions par des particuliers.

— En conclusion à quoi aspire le harki ?

R. — Après les événements douloureux de ces dernières années, le harki a un immense désir de paix.

Ce à quoi il aspire : C'est d'être en communion complète avec ce que peut représenter le mot Français.

Nous laissons sur ces bonnes paroles le lieutenant Durand que nous remercions pour son amabilité et espérons que les habitants d'Ongles vivent en parfaite harmonie avec leurs nouveaux voisins.

Interview réalisée par :
P. MAGDELEINE.

(1) Voir « Le Provençal » du 16 septembre 62.

Le Provençal

du 17/12/1962.



Comme les petits écoliers d'Ongles, ces enfants de harkis prendront bientôt le chemin de l'école. (Photos P. M., Forcalquier.)

PREFECTURE
des
BASSES-ALPES

ARRETE DE REQUISITION

Service des Rapatriés

1'82-25

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'Ordonnance n° 62-996 du 18 Août 1962 relative à la prise de possession des immeubles nécessaires à la réalisation des programmes d'habitations destinées au logement des Français-rapatriés,

Considérant qu'il y a urgence à assurer le logement des Harkis rapatriés, installés dans la commune d'Ongles,

Sur la proposition de M. le Sous-Préfet de Forcalquier, et de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE :

Article 1er. - Est prononcée la réquisition d'usage à compter de ce jour, du terrain ci-après désigné :

- une partie de la parcelle n° 468 B sise à Ongles de 4600 M2 environ, appartenant à Messieurs DELAYE Abel - DELAYE Pierre demeurant à Ongles loué à Monsieur LAUGIER Joseph demeurant à Ongles.

Article 2 . - La prise de possession de ce terrain aura lieu immédiatement.

Article 3 . - Cette réquisition d'usage pourra être transformée en une réquisition de propriété par application des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ordonnance n° 62-996 du 18 Août 1962 sus-visée.

Article 4 . - Les indemnités d'occupation de ce terrain seront supportées par le Ministère des Rapatriés.

Article 5 . - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de Forcalquier, M. le Chef d'Escadron, commandant le Groupement de Gendarmerie, M. le Maire de la Commune d'Ongles sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliations seront adressées à M. le Ministre des Rapatriés et à M. le Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre.

Fait à DIGNE, le 18 OCTOBRE 1962

Le PREFET,



MATERIEL MILITAIRE PRETE POUR L'INSTALLATION
DES HARKAS d'ONGLES, de JAUSIERS, de SAINT-ANDRE

MATERIEL	ONGLES	JAUSIERS	SAINT-ANDRE	Materiel necessaire pour
	Materiel livré	Materiel disponible	Materiel livré	SISTERON
Tentes	17 X 16	16	20	10 tentes pyra midales 3 tentes mod. 1956
Lits de camp	133	131	134	Néant
Couvertures	260	270	270	Néant

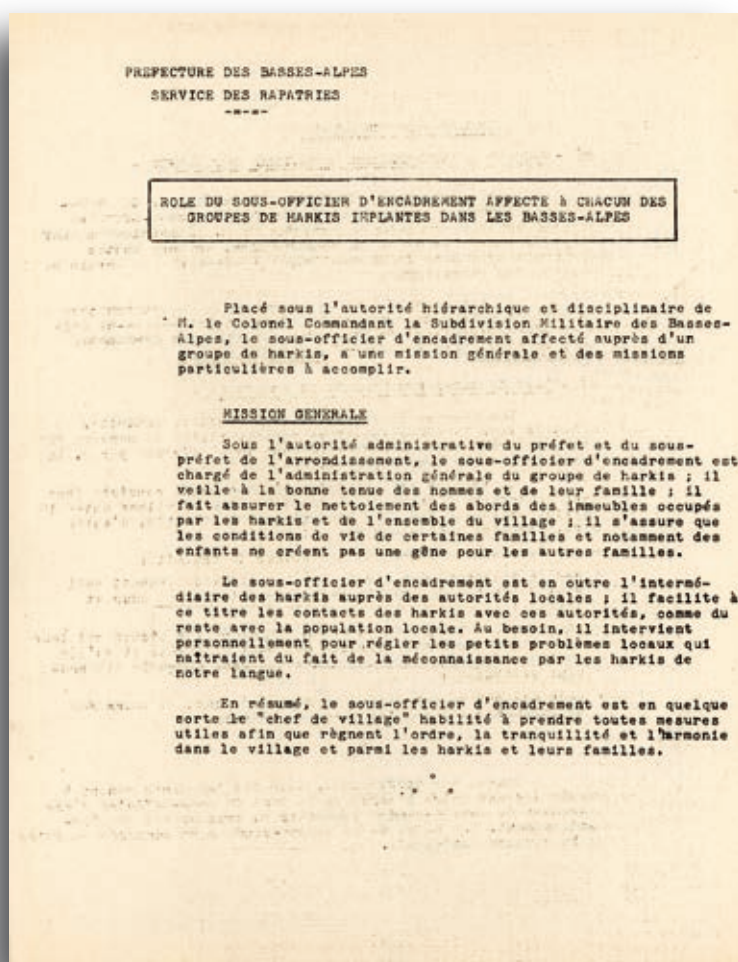
x le nombre de tentes livrées serait au total de 24 et non de 17.

2. La vie quotidienne à Ongles

- Une organisation réglementée

Une fois arrivés en France, les harkis d'Ongles ont donc été regroupés comme les autres ex-supplétifs rapatriés. On l'a vu, cette logique de regroupement apparaît comme la solution pour permettre à la fois le contrôle et la protection de ces populations. Et à ce regroupement va s'ajouter le "choix" (en est-ce un ? tant il est vrai que l'accueil et l'installation des harkis se sont faits dans l'urgence des circonstances) d'un encadrement et d'une organisation militaires. En effet, si le regroupement est géré par le ministère des Rapatriés, c'est cependant le ministère des Armées qui fournit les sous-officiers qui encadrent les hameaux de forestage. Le lieutenant Durand, est ainsi nommé inspecteur des hameaux de forestage pour le département. La définition du rôle de chef de hameau par la préfecture du département montre bien ses missions de surveillance de l'hygiène des lieux et de la "bonne tenue" des familles : ainsi, le 4 janvier 1963, onze personnes avec leurs familles seront renvoyées du fait de leur indiscipline. De plus, et toujours dans le contexte des répercussions que la fin du conflit pourraient avoir en France, il est précisé que le sous-officier doit "veiller à ce qu'aucun travailleur ne puisse être inquiété pour son action antérieure sous les drapeaux". En tant qu'ancien militaire en poste en Algérie, le sous-officier d'encadrement apparaît également comme l'intermédiaire naturel des anciens harkis auprès des autorités et de la population locales, notamment en raison des problèmes de langue. Finalement, les autorités en charge du reclassement et de l'intégration des ex-supplétifs auront toujours à l'esprit que le personnel des lieux d'accueil et d'hébergement doit connaître la "mentalité", les manières de faire et de vivre des ex-harkis... à cet égard, l'expression de "chef de village" utilisée par la préfecture pour qualifier la mission du

lieutenant Durand est significative. Dans le même ordre d'idées, on peut constater que sur les trois membres du personnel des Eaux et Forêts qui seront chargés d'encadrer les harkis sur leur lieu de travail, on précise que, pour deux d'entre eux, ils viennent du Maghreb.



AD 04-15 W 71

- L'installation du hameau

En 1962, l'hiver est précoce à Ongles : une terrible tempête de neige à lieu en novembre, obligeant à trouver d'urgence une solution d'hébergement durable pour les ex-supplétifs et leurs familles, encore logés sous des tentes. Ils sont d'abord abrités chez des habitants de la commune : " Cette année, ça a neigé au mois de novembre. Je revois un temps à ne pas mettre un chien dehors, tellement qu'à 10 heures, on a vu arriver monsieur Bidet, il était rouge comme la nappe là, de



Construction des baraquements



Livraison des poêles

(qui ne seront plus que cent vingt-deux après les expulsions de janvier 1963).

Le "village des harkis" est implanté sur un terrain réquisitionné à environ 400 mètres de l'agglomération d'Ongles sur un "coteau ensoleillé". Chaque baraquement est construit en préfabriqué et est composé de deux logements, chacun disposant de deux pièces (de "jour" et de "nuit", de quatre m² chacune), à la pièce de jour étant accolé un espace de rangement accompagné des toilettes de deux m². Dans le compte-rendu effectué par le service du génie rural début



Baraquement terminé



Distribution de vêtements lors de l'installation des anciens harkis

1963, on peut se rendre compte que le provisoire a quelque peu duré, puisque de nombreuses finitions ne sont pas alors pas effectuées et que l'installation sanitaire est loin d'être terminée.

PC/CT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

**SERVICE
DU GÉNIE RURAL**

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

P. CONSTANT
INGÉNIEUR EN CHEF

DIGNE, le 16 JANVIER 1963
MAISON DE L'AGRICULTURE - TEL. 836

L'Ingénieur en Chef du Génie Rural,

à Monsieur le PREFET
(Service des Rapatriés)

N°

DES BASSES-ALPES
17 JAN 1963
ARRIVEE

PREFET DES BASSES-ALPES
17 JAN 1963
ARRIVEE

OBJET - Village des Harkis

REF - Vos lettres des 17 - 28 Décembre 1962 et 8 Janvier 1963

IMPLANTATION DES VILLAGES

ONGLES - Terrain réquisitionné à 400 m. environ de l'agglomération sur un coteau ensoleillé.

St-ANDRE - Terrain loué à E D F à 400 m. du village en bordure de la Route de Méouilles.

JAUSIERS - Terrain domanial contigu au village en bordure de la route des Sanières.

LOGEMENTS

ONGLES - 13 baraquements terminés. Chacun d'eux a une longueur de 18 m. sur une largeur de 4 m. et une hauteur sous plafond de 2m.50. Sa superficie de 72 mq. sert de logement à 2 familles. Chacune d'elle dispose d'une pièce de jour de 4 X 4 - d'une pièce de nuit de 4 X 4 et d'une pièce de toilette et rangement de 2 X 2. Celle-ci est équipée avec un W C. chimique dont le trop plein liquide est évacué par un tuyau à l'extérieur.

Dans certains baraquements on jumelle une grosse famille de 8 à 9 Membres, avec une petite famille de 2 à 3 Membres. La grande famille dispose alors d'une pièce supplémentaire de 2 X 4 ou même de 4 X 4, au détriment de la petite famille. Chaque logement doit avoir une installation intérieure d'électricité avec une lampe par pièce et une prise de courant distribuant un KW. L'eau potable doit être amenée sur l'évier. L'eau usée du W C. chimique doit être évacuée dans un réseau d'égout.

Nous cherchons une formule de revêtement du plancher au moyen d'un linoléum dans la pièce de jour et un enduit vitrifiant dans la pièce de nuit. J'ai constaté en effet que le lavage à grande eau du plancher dans le séjour pour évacuer la boue que l'on rentre avec les chaussures provoque une usure rapide du plancher.

SAINTE-ANDRE - d°

JAUSIERS - d°

..//..

A l'heure actuelle, des finitions restent à faire par l'Entreprise GUNZ, notamment dans les joints de planchers, la fermeture de certaines portes et fenêtres, le remplacement de quelques planches boursoufflées sur les pignons extérieurs, la pose des joints quart de rond aux intersections des parois et planchers. Les volets ne sont pas encore posés aux fenêtres. L'installation intérieure de l'eau, de l'électricité et du sanitaire n'est pas commencée. Le mobilier n'a pas été entièrement réparti entre les familles, la peinture intérieure des parois et cloisons en est à ses débuts et la peinture extérieure n'a pas encore commencé.

Quant au lotissement de chaque village, il ne comporte actuellement que le réseau d'électricité, dont on n'a pas encore terminé les branchements aux baraquements. Le réseau d'eau potable et le réseau d'évacuation ont été retardés par le froid et le mauvais temps pendant 3 semaines en fin d'année. On est en train de creuser les tranchées à ONGLES et SAINT-ANDRE, mais dans le sol gelé de JAUSIERS, la chose est impossible et il faudra attendre le printemps.

Nous donnerons les prix de revient de ces travaux lorsqu'ils seront entièrement terminés.

L'INGENIEUR EN CHEF :




MMA le poursuit travaillé de reporter une visite officielle
à fin Février - 

Departement des BASSES-ALPES
— Service du GENIE RURAL —

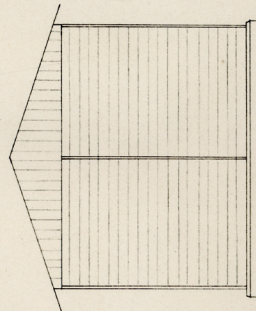
LOGEMENT HARKIS

BARAQUEMENT PREFABRIQUE
pour 2 Familles

TYPE DIGNE

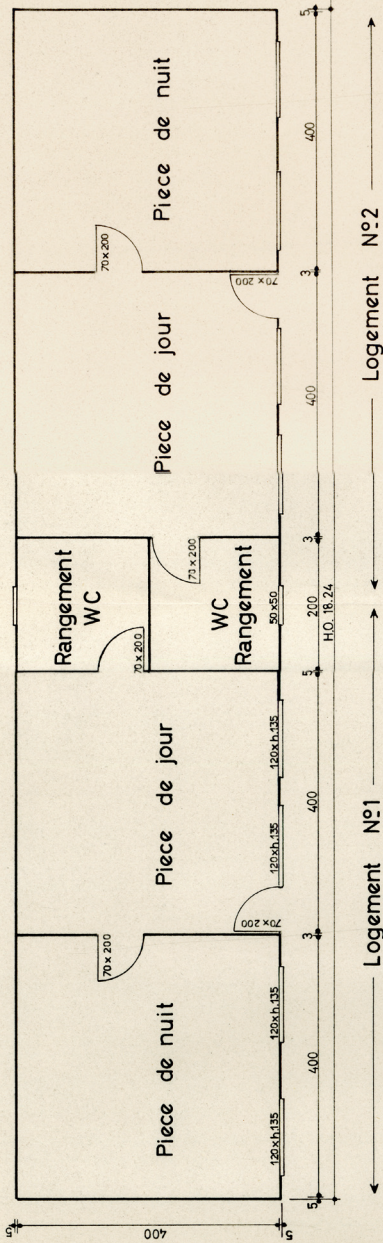
Echelle 0.02 p.m.

BUREAU D'ETUDES - GENIE RURAL - Sept. 1962



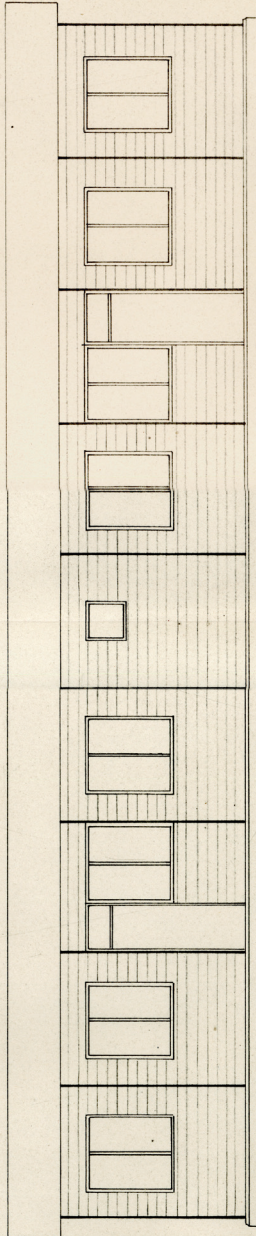
PIGNON

PLAN



Logement N°2

Logement N°1



FAÇADE AVANT

AD 04-15 W 70

- Les hommes au travail

Les chefs de familles installés à Ongles à la fin de l'année 1962 sont, en moyenne, jeunes : la majorité a moins de trente ans. Il s'agit donc de permettre à ces hommes d'assurer la subsistance de leur famille en les absorbant durablement sur le marché du travail. Dans un courrier de février 1963, le sous-préfet s'enquiert de ce problème auprès du service des Eaux et Forêts : le reboisement, les travaux de voirie lui semblent être des secteurs souhaitables.

Si le chantier de forestage débute en janvier 1963, les harkis sont d'abord employés à la construction et aux finitions de l'installation des logements. Les travaux forestiers se déroulent ensuite sous la direction du service des Eaux et Forêts, tandis que le lieutenant Durand joue le rôle de contremaître, étant responsable du transport (par camion) des ouvriers sur le chantier, ainsi que du respect par ceux-ci du règlement intérieur. Les ouvriers forestiers procèdent à des travaux d'entretien (reboisement, introduction de nouvelles espèces) ou d'équipement, par la remise en état du réseau des sentiers ou la défense contre les incendies... Travaux classiques de forestage en somme, comme en témoigne André Séby, ancien harki : *" On travaillait dans l'Office national des Forêts. J'étais, enfin à l'époque, chef de chantier, on débroussaillait les forêts et on replantait. Quand on est arrivé l'hiver, on a commencé à débroussailler*



Reboisement, anciens harkis sur un chantier de forestage

et replanter derrière, avec l'Office national des forêts des Alpes-de-Haute-Provence. Ce n'était pas dur, c'était correct, on avait un peu l'habitude quand même, (les harkis) c'était des paysans qui avaient l'habitude de travailler la terre, de débroussailler, de couper la forêt, de couper le bois...

En semaine, il y a un camion de l'Office national qui vient nous chercher, parce qu'ils étaient garés je crois à 4-5 km de Ongles, à Saint-Etienne les Orgues, c'était là qu'il y avait l'Office national des forêts. Ils viennent nous chercher le matin vers 7h30, on travaille, enfin toute la matinée on travaille sur le chantier et on mange sur le chantier. Donc, on mange de midi à une heure et demie, on s'arrête. On recommence à une heure et demie jusqu'à cinq heures, A cinq heures, on rentre. On retourne avec le camion, il nous ramène de nouveau au village de Ongles ".

(André Séby, 22 avril 2008)

Les anciens harkis qui vont commencer leur activité professionnelle sont classés dans la catégorie des ouvriers agricoles et perçoivent une rémunération nette de 16 francs par jour, 22 francs en comptant les charges sociales et les allocations familiales. Salaire qui, selon un rapport du conservateur des Eaux et forêts daté du 16 janvier 1963, " correspond à celui des ouvriers agricoles indigènes ". En 1964, le kilo de farine se paie 1,10 francs, celui de café coûte 2,35 francs.

DIRECTION GENERALE
DES EAUX ET FORETS

Réf. N° 167.63 VG/NI

DIGNE le Digne, le 21 Mars 1963

Le Conservateur des Eaux et Forêts à DIGNE

à Monsieur le PREFET des Basses-Alpes
DIGNE

Ref. à rappeler :
N° 167.63 VG/NI

Objet: Emploi permanent d'un certain nombre de harkis.

Référ: Votre lettre du 28 Février 1963 N° 1123/CAB.

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés. Objet: Emploi permanent d'un certain nombre de harkis

Tout d'abord, précisons pour un langage commun qu'il ne peut s'agir que de l'utilisation des harkis dans les forêts domaniales.

Sur le 1° point, la réponse est affirmative. Nous pouvons utiliser 100 harkis pendant 6 mois chaque année à des chantiers de reboisement pendant 5 ans. Cela pourrait représenter 1.000 ha par an en moyenne.

Les agents forestiers nécessaires à l'encadrement seraient de quatre (un agent par 25 hommes). Crédits nécessaires pour la main d'oeuvre seulement: 400.000 frs.

Sur le 2° point, réponse affirmative. Nous pouvons utiliser pour des opérations diverses, 100 harkis pendant 6 mois chaque année, pendant 5 ans. Les agents forestiers nécessaires seraient au nombre de 4 (un agent par 25 hommes), les mêmes que ceux dont on a parlé au 1° point. Crédit nécessaire pour la main d'oeuvre seulement: 400.000 frs.

signé: ILLISIBLE.

PREFECTURE DES BASSES-ALPES

CABINET DU PREFET

17/14

Copie conforme transmise pour information et suite à donner à:

- Monsieur le SECRETAIRE GENERAL (Service des Rapatriés

DIGNE, le 29 Mars 1963
LE PREFET,

Par délégation au Préfet,
Le Chef de Cabinet.

Signé : Roger DURAND

MISSIONS PARTICULIERES

a) - PENDANT L'INSTALLATION MATERIELLE DES HARKIS -

Pendant toute la durée de l'installation des baraquements destinés au logement des harkis, le sous-officier d'encadrement devra sous le contrôle de M. l'ingénieur en chef du génie rural chargé de la construction, prendre toutes mesures utiles pour faire participer activement les harkis au montage des baraquements.

Il est rappelé à ce sujet que seul le constructeur a la responsabilité de ces constructions et que celles-ci doivent s'effectuer sous la direction effective et permanente d'un chef de chantier désigné par lui.

b) - DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE FORESTAGE -

Les travaux de forestage sont décidés, conduits, exécutés sous la direction et la responsabilité du service des eaux et forêts et de son représentant local désigné par M. le Conservateur des Eaux & Forêts.

Le rôle du sous-officier d'encadrement consiste donc dans ce domaine d'une part, à faciliter les relations entre le service employeur des eaux et forêts et les harkis, d'autre part, à prendre toutes mesures utiles ;

- que les harkis respectent les heures de travail ;
- que le transport des harkis sur les lieux de travail soit réalisé en accord avec le responsable local des eaux et forêts ;
- pour que les harkis exécutent normalement les tâches qui leur sont demandées par le service des eaux et forêts et qu'ils jouissent par ailleurs des temps de repos auxquels ils peuvent prétendre ;
- pour assurer le bon ordre, la sécurité, tant au cours des déplacements que sur les lieux de travail.

Toutes les difficultés, tous les incidents venant à surgir devront faire l'objet de la part du sous-officier d'encadrement de compte-rendus immédiats au sous-préfet de l'arrondissement. Une copie de ce compte-rendu sera adressée au maire de la commune intéressée.

DIGNE, le 9 mars 1963

NOTE de RENSEIGNEMENTS

OBJET : Personnel des Eaux et Forêts chargé de la direction technique des harkas.

Le personnel des Eaux et Forêts qui encadre les harkas comprend :

1°) - Pour la harka d'ONGLES :

- M.CABON François, né le 18 février 1915 à LAMBEZELLE (Finistère), marié, quatre enfants, chef de district des Eaux et Forêts à St-ETIENNE-LES-ORGUES, depuis 1956 venant de LE KEF (Tunisie),
- M.GARGAN Michel, né le 30 octobre 1927 à QUIMEREN (Finistère), marié, deux enfants, chef de district des Eaux et Forêts à St-ETIENNE-LES-ORGUES depuis le 5 novembre 1962, venant de BOUGIE (Algérie),
- M.CHAMBAREL Gabriel, né le 1^{er} mai 1913 à St-ETIENNE-LES-ORGUES, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts à MANOSQUE, quartier de la Résidence.

2°) - Pour la harka de SAINT-ANDRE-LES-ALPES :

- M.DUCHATEL Paul, né le 13 janvier 1925 à NICE - Marié, trois enfants, chef de district des Eaux et Forêts à SAINT-ANDRE-LES-ALPES, depuis octobre 1962 venant de DJIDJELLI (Algérie),
- M. NOYANT Raymond, né le 25 janvier 1927 à CASABLANCA (Maroc), marié, deux enfants, Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts de SAINT-ANDRE-LES-ALPES depuis mars 1962.

3°) - Pour la harka de JAUSIERS :

- M.SICAIRE Rolland, né le 19 février 1925 à MONTMOREAU (Charente), marié, deux enfants, Agent technique des Eaux et Forêts à JAUSIERS depuis septembre 1962 venant de TLEMCEM (Algérie),

.../....

O N G L E S.

Nombre de travailleurs rémunérés au titre du chantier

adultes : 35.
mineurs : "

Salaire attribué aux anciens harkis

salaire de base - salaire net : base 16 - net 15, 32
nombre d'heures de travail par semaine : 48.

problème du salaire pendant les périodes d'intempéries : les salaires devront être assurés par le Service des rapatriés de la Préfecture.

horaire de travail : 7 - 11 ; 13 - 17.

Chantier de forestage

nature du chantier : Série de St. Etienne-les-Orgues
Ouverture de ligne dans le taillis -pour enrésiment.

distance entre le village harkis et le chantier : 12 Kms.

durée probable du chantier : 3 mois.

d'autres chantiers sont-ils envisagés dans la région; à quelle distance et pour quelle durée : 15 à 20 Kms. - 1 an.

Moyens de locomotion

véhicule employé : Camion 12 c.v. Renault "Galion".

chauffeur : Harki.

rémunération du chauffeur, si ce n'est pas un harki : "

Personnel de direction et d'encadrement du chantier :

Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts CHAMBAREL à MANOSQUE Régisseur
Comptable.

Chef de district GARGAM à ST^e ETIENNE-les-ORGUES Direction Technique
des Travaux.

Frais généraux (imputation à partir du 1er Janvier 1963) :

En principe -Eaux et Forêts- Crédits demandés.

Difficultés particulières :

Pour le présent aucune difficulté particulière. Il est à prévoir que le véhicule sera insuffisant pour assurer le transport normal des travailleurs. Il faudrait 2 camions avec 2 ponts.

Situation au 15 Janvier 1963.

- Les familles : quelle intégration ?

En octobre 1964, vingt-quatre familles sont installées au hameau d'Ongles dans les baraquements prévus à cet effet. Le mobilier et l'équipement nécessaires avaient été acquis directement par le lieutenant Durand, grâce à un crédit de 2000 francs attribué à chaque famille. A la lecture de la liste de matériel livré aux trois hameaux de forestage du département par une société de la banlieue parisienne en janvier 1963, on mesure l'état de dénuement dans lequel sont arrivés ces familles : il a ainsi fallu reconstituer tout le trousseau de vêtements des enfants.

L'hébergement des familles de harkis dans le hameau est lié à l'emploi occupé par le chef de famille au chantier de l'ONF : pour paiement de l'occupation du local, on paie une " redevance " et non un loyer. Ce qui implique donc qu'une famille ne peut s'y maintenir

si le père ne travaille plus sur le chantier, pas plus qu'un enfant devenu adulte.



Selon un rapport du lieutenant Durand daté du 16 janvier 1963, l'intégration des rapatriés en France est " en bonne voie ", malgré les difficultés liées à l'installation encore provisoire, dans l'attente des logements préfabriqués. Cependant, dès le 26 décembre 1962, les anciens harkis ont fait acte de reconnaissance de la nationalité française à la mairie d'Ongles, en présence du juge du tribunal d'instance de Forcalquier. Voilà donc les harkis redevenus Français, mais quelles relations entretiennent-ils avec les bas-alpins ? Toujours dans le même rapport de janvier

1963, le lieutenant Durand observe que si elles sont bonnes avec les autorités, la population locale est " assez hermétique ". " Au départ, c'était très froid " (André Séby), " Tout le monde se posait énormément de questions, qu'est ce que ça allait être, qu'est ce que ça représentait [...] " (Mme Reybaud). Mais finalement, la volonté d'accueil de la municipalité, assez remarquable rappelons-le, a sans doute permis une intégration plus rapide qu'ailleurs : la création dès décembre 1962 d'une association, le CORMA (Comité d'Ongles pour le soutien et la promotion sociale des rapatriés musulmans) , présidée par le maire d'Ongles, en est la preuve... comme, sans doute, cette photographie publiée en septembre dans " Le Provençal " et montrant de jeunes harkis comme de " nouveaux Ongléens [...] en vrais gars du pays ".

Au sous-officier d'encadrement du hameau forestier va être adjointe une " monitrice de promotion sociale " dont le rôle est défini par les services du Ministère des rapatriés.

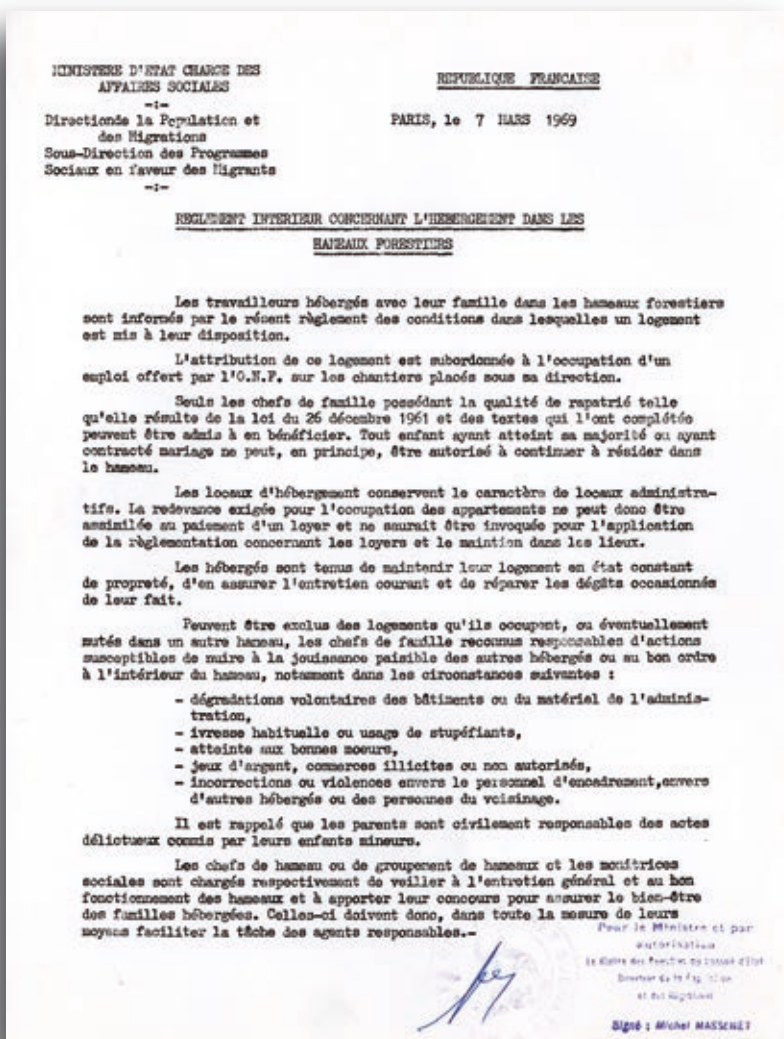


photos : Femmes et enfants d'anciens harkis dans les baraquements


Celle-ci est en effet chargée d'assurer le suivi social et sanitaire des familles et, à la lecture de la liste de ses attributions, on perçoit bien que, même s'il est rappelé qu'il est essentiel qu'elle "gagne la confiance des familles et avant tout du père", c'est auprès des femmes que son rôle va être le plus important. La monitrice aide donc aux démarches administratives, suscite l'organisation d'activités pour les jeunes, fournit une aide sanitaire et de prévention ... Pourtant, son rôle va bien au-delà et on ne sera pas étonné d'apprendre qu'il faut qu'elle agisse "comme si chacun des foyers du village était le sien propre". Madame Compas, la monitrice affectée à Ongles est ainsi, elle aussi, rapatriée d'Algérie. En effet, le réseau des quatre-vingt-dix monitrices sociales affectées dans les différents centres de regroupements devait, selon un rapport du gouvernement de 1965, constituer la "clé de voûte" de tout le dispositif de tutelle sociale mis en place autour des ex-supplétifs et de leurs familles. On rappelle donc que la monitrice doit connaître la langue et les traditions religieuses des anciens harkis mais, pour autant, ne jamais parler arabe avec eux. Si elle doit œuvrer avec discrétion, elle doit vérifier la tenue de la maison et veiller à ce que les femmes se débrouillent seules dans la gestion de leurs achats. Mais en définitive, on se rend compte que ceux qui étaient en charge de la définition des fonctions de la monitrice oscillaient sans cesse entre la volonté de rendre autonomes au plus vite ces populations nouvellement installées ("lutter contre la mentalité d'assisté") et la tentation de ne pas les traiter en adultes (voir le passage concernant le jardinage, 15W71, p. 43).

Avant l'arrivée des ex-supplétifs, le village d'Ongles était en voie de dépeuplement, notamment en ce qui concernait la population scolaire. On ne comptait effectivement plus que six élèves à la rentrée 1961, alors que la commune possédait des bâtiments scolaires vastes et plutôt récents,

héritage d'une construction nécessitée par l'arrivée de nombreux réfugiés pendant la période de l'Occupation. On peut donc imaginer l'intérêt qu'offrait l'arrivée soudaine d'une soixantaine d'enfants d'âge scolaire. Il a donc fallu créer dans l'urgence une nouvelle classe pour les enfants ne s'exprimant pas ou peu en français, et trouver un enseignant parlant l'arabe* : ce sera Monsieur Ripert, un instituteur bas-alpin ayant enseigné une dizaine d'années en Algérie. L'intégration se fera donc pour eux à l'école, et par la langue qu'ils vont y apprendre.



AD 04-15 W 69



T I P I

SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE SAINT-DENIS 70-72, Rue de la Haie Coq, AUBERVILLIERS (Seine)

N° de Compte Courant : 1000 00 1 7 Téléphone : FLAndre 06-45
F. C. Sable 09-4018 - C. C. P. Paris 4789-84

MATÉRIEL ET FOURNITURES POUR L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS

N° 01496 Le 7 Janvier 1963

Doit M. Centres de CHARLES JAUBERT & SAINT-DENIS (Savoie-Alpes)

3620

<u>Jeune* à 2 ans :</u>			
54	Paires de chaussures	6,--	331,--
54	Ensembles comprenant 1 veste + 1 pantalon	29,50	1.593,--
54	Full-over	2,50	513,--
54	Brassières	5,--	270,--
54	Calottes " Absorb "	6,80	367,20
54	Pyjama	5,25	337,30
108	Couches-calottes plastique	1,50	162,--
TOTAL			3773,50
<u>Infants de 2 à 3 ans :</u>			
20	Paires de chaussures 2 et 3 ans	14,50	290,--
20	Paires de chaussures 3 et 4 ans	23,50	470,--
40	Ensembles veste et pantalon	45,50	1.820,--
40	Full-over	15,--	600,--
50	Blouses	6,55	327,50
40	Paires de socquettes	3,50	140,--
20	Calottes 2 ans	7,40	148,--
20	Calottes 3 et 4 ans	8,--	160,--
TOTAL			4.332,--
<u>Infants de 4 à 6 ans :</u>			
11	Brodquins 4 ans	15,--	165,--
11	Juffel-coat	20,--	220,--
11	Pantalons	18,--	198,--
11	Full-over	19,50	214,50
22	Paires de chaussettes	2,50	63,00
11	Chemises	6,50	71,50
22	Slips	1,50	33,--
22	Maillets	2,55	56,10
TOTAL			1.008,70

Les quantités indiquées ont été vérifiées et sont en parfait état. Elles sont destinées à être utilisées dans les centres de vacances de la Savoie et de la Haute-Savoie. Elles sont destinées à être utilisées dans les centres de vacances de la Savoie et de la Haute-Savoie. Elles sont destinées à être utilisées dans les centres de vacances de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Colonies de vacances - Tentes - Terrains de jeux et sport
Centres aérés - Cantines Scolaires et d'Entrepre...

AD 04-15 W 70

EXTRAIT DU JOURNAL QUOTIDIEN "LE PROVENÇAL"
en date du 6 SEPT 1962

Depuis ce matin, ONGLES compte 133 habitants de plus

Les 25 familles venues d'Algérie y seront logées définitivement dans des bâtiments neufs et des maisons restaurées



Au restaurant Bordons, les nouveaux Onglois ont en tête fait de trouver là une agréable détente, en vrais gars du pays.

Tandis que l'échelon précurseur des 25 familles algériennes terminait la préparation du cantonnement provisoire sous la « Chênérade » du « Bon Accueil » (« Le Provençal » du 3-9), le gros des 133 nouveaux bêtes du coquet village d'Ongles mettait ce matin le pied sur le quai de la gare de La Brillane, venant via Mâlain et Béziers du camp aveyronnais du Larzac.

Puisieurs ont amené ensuite à Ongles ces hommes, femmes et enfants, impatients de connaître la quiétude et heureux du nouveau départ dans la vie qui leur est ainsi offert sous le beau ciel de Provence.

LE FRUIT IMPREVU D'UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Toutes dispositions pratiques ont été prises pour écourter au maximum le séjour sous la tente de

AD 04-15 W 72

WA/CK
MINISTÈRE DES RAPATRIÉS

Service d'Accueil et de Reclassement
des Français-d'Indochine et
des Français-usulmans

ROLE ET ATTRIBUTIONS DE LA MONITRICE
DE FORMATION SOCIALE AFFECTÉE SUR
LES HAUTEES FORESTIERS

- Connaître les grands principes de l'Islam, respecter les croyances religieuses et leurs pratiques. Ne faire aucun prosélytisme religieux ou politique.
- Gagner la confiance des familles et avant tout du père, en connaissant parfaitement leur situation familiale, leurs liens de parenté, les enfants.
- Prendre contact avec toutes les personnes qui s'occupent déjà de ces familles pour coordonner les efforts et favoriser le plus possible les contacts avec l'extérieur. L'intégration des familles dans la région dépendra en grande partie de la manière dont la monitrice sera acceptée par les habitants de la région.

Le travail est un travail socio-éducatif.

La monitrice est avant tout une éducatrice qui n'est pas là pour faire le travail, mais pour faire faire celui-ci aussi parfaitement que possible.

Elle n'accomplit pas les tâches ménagères ou autres à la place des femmes mais avec elles.

Elle est à tous moments disponible.

Il serait souhaitable qu'elle se fasse aider par une ou deux adolescentes qui lui faciliteraient l'entrée dans les familles, " garderaient les enfants pendant les cours collectifs etc...

I/ - FORMATION FAMILIALE ET MENAGERE -

- Tenue de la maison et organisation du travail
- Soin des enfants (propreté - vêtements non déchirés etc....)
- Cuisine (alimentation équilibrée - consommation de fruits)
- Equilibre du budget - Prix de revient
- Apprendre à acheter : aller avec elles au marché, à l'épicerie....
rechercher la qualité, se méfier de la publicité
- Entretien des vêtements :
 - Raccommodage : ne pas jeter quand on peut réparer
 - Couture : faire du neuf avec du vieux.
 - Détachage - Repassage.
 - Tricot : objets utiles.

.../...

La formation doit être entreprise :

- a) avec un minimum de moyens
- b) très progressivement : n'apprendre qu'une chose à la fois mais l'apprendre à fond.
- c) en tenant compte des possibilités d'achat
- d) en ne s'adressant qu'à un petit groupe (5 ou 6 femmes à la fois)
- e) en vérifiant toujours que ce qui est enseigné est compris et appliqué
- f) en faisant autant que possible participer si peu que ce soit aux dépenses : lutter contre la mentalité d'assisté.

JARDINAGE -

Arriver petit à petit :

- à faire mettre des fleurs devant la maison
- à faire cultiver un petit jardin avec quelques légumes

Stimuler l'intérêt en organisant des concours de maisons fleuries par exemple.

AVICULTURE - CLAPIER si possible -

Leur en faire petit à petit découvrir l'intérêt.

• faire construire un petit poulailler par les grands garçons (ce qui peut être aussi l'objet d'un concours)

- récompenser telle ou telle réussite par le don d'une poule puis essayer d'en faire acheter une ou deux.

EXEMPLE DE METHODE A EMPLOYER -

- Se rendre compte, lors des visites aux familles, des déficiences principales dans la vie quotidienne.

- Organiser un cours collectif pour 5 ou 6 femmes, soit dans un local commun, soit chez l'une d'entre elles.

- Vérifier par une visite dans chacune des familles que les conseils donnés sont compris et appliqués, au besoin démontrer à nouveau et faire refaire.

II/ - PUERICULTURE -

SOINS AUX NOUVEAUX-NES -

Biberons - bains - habillement
Hygiène du sommeil etc...

.../...

Autant que possible :
Pesée hebdomadaire (courbe de poids)

SOINS AUX ENFANTS PLUS GRANDS - (voir manuel de Puériculture)

III/ - LANGAGE -

Pour cette partie du travail, s'attacher surtout aux adolescentes, qui ne vont pas à l'école.

Ne jamais parler arabe.

Obliger les femmes à l'effort d'employer les mots qu'elles connaissent.

Leçons de langage suivant méthode enseignée lors du stage.

Suivre rigoureusement conseils donnés, ordre des leçons etc...

Sauf en ce qui concerne les adolescentes, ne pas se lancer dans l'étude de la lecture et de l'écriture avant plusieurs mois. Cependant apprendre à signer (graphisme).

Le calcul élémentaire doit être appris à l'occasion des achats, du budget etc....

Il faudra avant tout apprendre à reconnaître la monnaie.

IV/ TRAVAIL D'INFIRMIERE -

Savoir donner les premiers soins

Faire pansements

Faire piqûres...

Organisation d'un petit dispensaire ouvert à jours et heures fixes.

Ne pas tolérer - sauf urgence - que chacun y vienne à tout propos et hors de propos.

Lutter contre l'abus immodéré des médicaments et des piqûres.

Surveiller la manière dont les médicaments sont employés.

Etre extrêmement prudente dans cette partie du travail : la monitrice n'est pas une Infirmière : elle engagerait gravement sa responsabilité en cas d'accident. Cependant, elle doit porter secours en cas de besoin, faire les pansements, les piqûres présentant un caractère d'urgence.

Diriger sur l'infirmière et le médecin toutes les fois que cela est possible et nécessaire. Avertir ce dernier toutes les fois qu'une piqûre ou des soins urgents ont dû être donnés.

Avertir à temps la sage-femme pour les accouchements et, en cas d'imprévu, s'assurer la collaboration d'une "matrone".

.../...

V/ - ACTIVITE SOCIALE -

- Aider à établir les papiers
- Veiller à les faire faire à temps (déclaration de grossesse...)
- Accompagner pour des démarches (sécurité sociale - Allocations familiales).

Les femmes doivent autant que possible percevoir elles-mêmes les allocations familiales. Là aussi être très prudente.

La monitrice ne doit pas se croire assistante sociale. Ce n'est pas à elle de résoudre les cas sociaux ; elle peut seulement réunir les éléments essentiels de l'enquête et avertir l'assistante sociale, seule habilitée pour donner le conseil qui s'impose.

- Avoir des contacts fréquents et amicaux mais éviter les trop longues parlottes, la curiosité déplacée ;
- Ne pas favoriser un fa ille plus qu'une autre, serait-ce par des visites plus fréquentes etc....
- Agir avec énormément de discrétion, de tact, de délicatesse.
- Eviter le tutoiement. Parler exactement comme le font les étropolitains.

VI/ - ACTION AUPRES DES JEUNES -

Veiller à ce qu'ils fréquentent régulièrement l'école, au besoin les aider un peu le soir s'ils ont du mal à suivre en classe (suggérer à l'Instituteur si cela est nécessaire de les garder un peu après l'école).

- En accord avec l'instituteur et si possible avec sa collaboration :
- Organiser les loisirs
- Essayer d'intégrer les jeunes dans les groupes sportifs ou les mouvements de jeunesse du village voisin
- Essayer de développer le goût du bricolage. Lutter contre l'inaction, les longues flâneries.
- Si l'intégration dans un groupe existant est impossible, essayer de fonder :
 - un groupe sportif
 - un club de jeunes

.../...

en essayant de découvrir un animateur, une animatrice dans les environs.

- préparer des veillées
des fêtes (NOEL - fête du village etc...)

En conclusion, agir avec bon sens et dévouement comme si chacun des foyers du village était le sien propre.

Etre à tous moments disponible mais ne pas se laisser dépasser et savoir se réserver les heures de repos, de formation personnelle, et de préparation de travail indispensables.

Ne pas oublier que la tenue et une intégrité morale absolue sont à la base d'une action valable.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur. L'intégration de la famille dans la région diminue le grand péril de la manière dont la communauté sera acceptée par les habitants de la région.

---:---:---:---

La famille est un groupe qui agit ensemble et qui agit pour elle-même. Elle agit dans la région, dans le monde, dans la communauté.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

Il est important de travailler de la manière la plus possible en accord avec l'extérieur.

A ONGLES : 31 petits Français musulmans ont pris le chemin de l'école qui risquait d'être fermée faute d'élèves

Cela pourrait presque commencer comme une histoire pour enfants si, hélas, le côté pittoresque de l'histoire ne caçait pas l'immense détresse de tous ceux qui viennent de vivre le cauchemar algérien.

Il était une fois un petit village bas-alpin comptant moins de 300 habitants.

Ce village possédait une magnifique école, toute neuve, toute pimpante, tranchant sur les vieilles fermes alentour.

Seulement voilà, ce beau bâtiment aux lignes élégantes, aux grandes classes aérées s'ouvrant par de larges baies vitrées sur toute la montagne de Lure et sur le ciel de Haute-Provence était vide d'élèves.

Oh ! pas complètement. Mais à chaque rentrée scolaire on enregistrait un peu moins d'enfants.

Il y a huit ans, Mme Imbert, l'institutrice en comptait une vingtaine.

L'an dernier, ils étaient six et le dynamique maire de la commune, M. Laugier se posait la question : « Comment donc utiliser des locaux aussi vastes et aussi désespérément déserts ». Jusqu'au mois dernier, M. Laugier n'avait pas trouvé de réponse.

Ce problème de l'école d'Ongles que M. Gabriel Domech s'était également efforcé de résoudre existe en fait depuis la construction du bâtiment. Et ceci est une autre histoire digne des meilleures pièces de Courteline.

Le petit village avait connu au moment de la dernière guerre une arrivée massive de réfugiés. Bien vite l'école existante s'avérait trop petite et le maire de l'époque qui n'était autre que le père de M. Laugier, demandait alors avec insistance la construction de locaux scolaires plus vastes.

Le temps malheureusement

que sa demande soit prise en considération, le temps que les crédits soient débouqués, le temps aussi que l'école se construise et le dernier réfugié avait quitté le village.

Il existait bien encore deux familles de nationalité italienne, dotées d'une progéniture importante et qui à elles seules faisaient illusion quelques années.

Hélas, eux aussi pour des raisons professionnelles abandonnaient les Basses-Alpes et l'institutrice se retrouvait avec ses six élèves.

Une rentrée

pas comme les autres

A quelque chose malheur est bon. L'arrivée le mois dernier à Ongles de 25 familles de Français musulmans rapatriés d'Algérie allait redonner vie à la belle école. Car dans ces familles d'anciens harkis, les enfants d'âge scolaire étaient nombreux, plus de trente au total.

Cette rentrée, quelque peu différente des autres posait plusieurs problèmes. Il faut dire à l'honneur de l'inspection d'académie et de la Municipalité d'Ongles qu'ils furent vite réglés.

La difficulté était de trouver un instituteur parlant le kabyle, une bonne partie des enfants ne parlant pas le français.

M. Ripert, Bas-Alpin d'origine mais ayant enseigné 11 ans en Algérie acceptait ce poste un peu particulier.

« Je n'ai guère de mérite, nous a-t-il dit. Là-bas j'avais des classes de 48 à 50 élèves,

et selon les postes, il n'y avait uniquement que des musulmans. »

Avec une semaine de retard sur les autres écoles, la classe des petits harkis s'est donc ouverte lundi matin.

Ils apprennent vite

Comme pressés de connaître l'école, ils étaient là bien avant l'heure de la rentrée. Certains stationnaient devant l'école depuis 7 h. 30. Et pourtant, ils avaient parcouru plus de trois kilomètres pour venir. Le camp où sont installés leur famille étant assez éloigné du village. Lorsque les barraquements seront montés leur trajet sera beaucoup plus court.

Aussitôt, M. Ripert s'est mis au travail. Les plus grands, ceux qui sont déjà allés en classe en Algérie et qui paraissent ne pas être du tout en retard pour leur âge se sont vu donner leur premier devoir.

Pour les plus petits qui ne comprennent pas ou presque pas le français, ce sera plus long, car les méthodes spéciales ne sont pas encore arrivées.

« Mais cela ira vite, nous précisait encore l'instituteur. Ils apprennent très vite ».

Dans la classe à côté, l'institutrice, Mme Imbert a retrouvé ses élèves de l'année dernière.

Si tout se passe bien, l'année prochaine peut-être les enfants pourront être groupés, puis divisés en deux classes selon leur âge.

La première étape de l'intégration dans la communauté nationale de ces musulmans d'Algérie fidèles à la France aura été gagnée.

Fernand BAUSSAN.



* L'article du " Méridional " du 4 octobre 1962 (1020W57) contient sans doute une erreur : si les familles sont bien originaires de Kabylie, elles viennent néanmoins du sud, à la limite de la région de Sétif, arabophone. Les anciens supplétifs et leurs familles installés à Ongles parlent donc majoritairement l'arabe, hormis quelques familles effectivement berbérophones.

3. Du hameau des harkis au centre de préformation

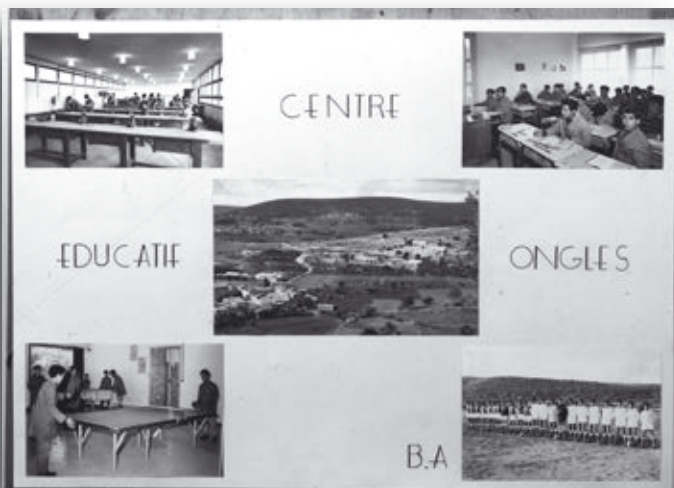
Le 1^{er} janvier 1965 à Ongles, c'est la fin d'une histoire, et une autre qui commence. Les anciens supplétifs et leurs familles quittent alors la commune pour aller s'installer à Cannes où ils sont reclassés. Après délibération du conseil municipal du 21 juillet 1964, le hameau est remplacé par un centre de préformation pour les jeunes issus des familles d'anciens harkis. Il ouvre officiellement le 1^{er} mars 1965 géré par l'ADOSOM (association pour le développement des œuvres sociales d'Outre-mer), sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, service de l'accueil et du reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans.

Ce centre accueille de jeunes garçons ayant dépassé la limite de l'âge scolaire (14 ans) et ne pouvant ni poursuivre leur scolarité, ni être admis dans un centre de formation

professionnelle pour adultes soit parce qu'ils sont trop jeunes (moins de 17 ans), soit parce que leur niveau de connaissances ou " d'évolution " ne leur permet pas d'affronter les examens et tests d'entrée dans ces établissements. Les élèves proviennent essentiellement des départements où existent les cités d'accueil et les hameaux de forestage (Var, Bouches-du-Rhône, Gard...).

Outre l'aspect de la formation, le centre renferme, comme pour les hameaux de forestage et les cités d'accueil, cet aspect d'assistantat et de contrôle d'une jeunesse à " remettre sur le

droit chemin ", et en particulier en ce qui concerne les " fortes têtes ". Ainsi, l'objectif est d'encadrer et éduquer cette jeunesse comme le souligne le directeur du centre dans un de ses rapports. " *Le niveau d'éducation générale a été élevé de façon très importante par les activités éducatives. Le langage grossier et la tendance marquée à la violence, dont sont le plus souvent affectés les stagiaires à leur arrivée, disparaissent dans des délais très brefs. Le comportement des stagiaires dans la vie courante ne donne lieu qu'à des félicitations de la part des gens qu'ils sont amenés à fréquenter à l'extérieur du centre. Ce dernier ne rencontre d'ailleurs plus d'hostilité sur le*



Carte postale du centre éducatif

plan local, les élèves ayant désormais administré la preuve de leur très bonne tenue. De nombreux témoignages en provenance des inspecteurs du service ou des monitrices sociales m'assurent de leur satisfaction de pouvoir constater, lors des vacances des élèves, ou à l'issue des stages, des progrès importants dans l'évolution des jeunes confiés au centre "1.



Vue du centre éducatif

Les élèves sont en effet instruits pour le rattrapage scolaire par deux instituteurs détachés de l'Education nationale et encadrés par quatre "moniteurs de jeunesse", le moniteur-chef étant chargé de répartir les élèves en "brigades"... Si certains stagiaires ont ressenti leur passage au Centre comme une étape bénéfique pour leur réussite professionnelle, d'autres ont eu le sentiment d'y avoir perdu une année de leur vie, ayant très mal vécu cette structure où régnait une discipline militaire.

En effet, le lever de drapeau, les marches militaires y étaient de rigueur, tandis que la discipline imposée aux stagiaires était sévère : déplacements à l'extérieur et même à l'intérieur du Centre strictement encadrés par les moniteurs, obligation de correspondre régulièrement avec les familles, obligation de parler

le français. Pour autant, le Centre a remporté un succès important puisque les demandes d'inscription ont, dès 1965, été supérieures aux places disponibles. Ainsi, avec l'ouverture en 1966 d'une annexe à Salerans (Hautes-Alpes), les effectifs ont été croissant, pour, malgré une baisse à partir de 1969, atteindre le chiffre de cent dix-huit stagiaires en 1970.



Diplôme sportif décerné aux jeunes du centre éducatif



Un jeune sportif du centre éducatif

Enfin, dans ce Centre où l'activité physique et sportive était intense, les élèves remportent de nombreux succès sportifs, en football ou athlétisme, et en 1966, le Centre est sacré champion départemental des établissements d'enseignement.

De 1965 à la fermeture du centre en 1971, c'est ainsi près d'un millier de descendants d'anciens supplétifs qui effectuent une partie de leur scolarité dans le centre.

sports alpes

Des jeunes dont on parlera...



Voici la très sympathique formation de l'Association Sportive du Centre éducatif d'Ongles qui a laissé une très bonne impression à Digne où elle rencontrait dimanche les jeunes joueurs du C.A. Dignois.

DIGNE — Depuis le début de la saison on entend parler dans le championnat UPOLEP et plus particulièrement dans le championnat des jeunes de l'équipe d'Ongles que nous avons eu l'occasion de voir évoluer ce dernier dimanche à Digne contre les jeunes du C.A. Dignois.

Ce match se disputait en lever de rideau de la rencontre de Promotion d'honneur B entre Digne et Salon et bénéficia donc de la présence d'une bonne part de spectateurs venus voir la grande rencontre.

Nous avons suivi entièrement cette rencontre qui nous recon-

cilla entièrement avec le football bien médiocre que nous avons vu le matin lors de la rencontre Manosque-Digne en Juniors.

L'équipe d'Ongles est entièrement composée de jeunes mousquetaires français qui se sont intégrés à la population de ce village et ils ont formé cette équipe de

football qui à ce dimanche n'avait pas encore perdu un match. Lorsque les Dignois et leurs dirigeants étaient allés à Ongles, tous avaient été unanimes à souligner l'accueil extrêmement cordial qu'ils avaient reçu là-bas en nous soulignant la valeur de cette formation.

Cette valeur nous avons pu l'apprécier, malgré la défaite qu'ils subirent. Celle-ci pourrait s'expliquer, par le fait que ses jeunes por, par le fait que ses jeunes joueurs étaient quelque contractés par le fait de jouer devant un public relativement nombreux et qui les impressionna.

Quoi qu'il en soit, et malgré ce, nous conserverons le souvenir d'une formation très correcte qui pratique un excellent football et qui possède quelques éléments qui doivent devenir lorsqu'ils auront acquis une certaine maturité, de très bons footballeurs.

J. T.

RUGBY XV

L'E. D. M. Ste-TULLE

domine SISTERON (19-0)

SAINTE-TULLE — C'est sous un soleil radieux et sur une pelouse excellente que se déroule le match Sisteron contre A.S.E.M.

Dès le coup d'envoi l'E.D.M. s'installe dans le camp des visiteurs. A la 5e minute, la suite d'une mêlée dans les 22 mé-

tres, Dumond percute et marque en force. Gomez réajuste la transformation en coin. 5-0. Les visiteurs s'efforcent de dominer et à la 10e minute, Serrats donne à Astor qui marque en position moyenne. Gomez transforme. 10-0. A la 20e minute, sur une mê-

lée à 5 mètres Barrea donne à Astor, côté fermé, la balle arrive à Balan qui appuie en coin. E.M. non transformé. 15-0. 27e minute, sur une nouvelle mêlée à 5 mètres, Barrea passe à Gomez qui marque mais ne transforme pas. 19-0. Ce sera le score à la fin du temps.

Le 30 mai 1970, le Conseil municipal d'Ongles se réunit et le compte-rendu qui s'ensuit se termine par la menace de démission de l'ensemble des conseillers. En effet, les locaux du Centre éducatif devant être reconstruits de manière urgente, il est envisagé le déplacement de la structure. Pour le Conseil municipal, cette annonce préfigurerait la " mort du village ", puisque le Centre est pourvoyeur d'emplois pour une dizaine de personnes de la commune, qu'il est client de l'épicier et du boulanger, qu'il fournit diverses recettes à la municipalité... tandis que les stagiaires constituent la grande majorité de la population scolaire d'Ongles.

Mais ces arguments seront vains puisque le centre de préformation professionnelle d'Ongles est transféré en 1971 à Chantenay-Saint-Imbert dans la Nièvre. En février 1972, le maire d'Ongles, dans un courrier adressé au Préfet, fait le bilan du préjudice qu'a constitué pour la commune le départ du centre : les deux commerces ont été fermés, l'école est menacée, des personnes employées par le centre doivent maintenant percevoir l'aide publique... En rappelant lors du Conseil municipal de mai 1970 que " de gré ou de force, les habitants ont accepté la venue du premier hameau d'ex-harkis en France et l'établissement du centre, puis les ont adoptés et intégrés ", la municipalité montre à quel point l'arrivée des anciens supplétifs a eu un impact considérable sur le devenir du village, et que l'installation de ces familles, si repoussée dans d'autres communes, a été une chance pour Ongles.

20 DEC 1964

EXTRAIT DU JOURNAL " NIC &-MATIN " du

ONGLES LE DEPART DE NOS HARKIS

Après deux ans d'une étroite collaboration, les harkis nous quittent parce qu'il n'y a plus de quoi les occuper dans la forêt. Leur séjour ici s'est effectué dans d'excellentes conditions. Nous avons partagé leurs joies et leurs peines quotidiennement. Leurs enfants étaient polis et charmants, leur petite main toujours tendue pour souhaiter la bienvenue. Comment ne pas regretter des gestes aussi gracieux...

Nous leur souhaitons un heureux séjour à Cannes où ils vont s'installer et un amical au revoir pour Ongles.

AD 04-1020 W 457

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 — (Article 96)

DEPARTEMENT

EXTRAIT
DU

BASSES-ALPES

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement

DE LA COMMUNE D'ONGLES

PORCALQUIER

SÉANCE du 21 JUILLET 19 64

Objet de la Délibération

CRÉATION D'UN CENTRE

L'an mil neuf cent Soixante quatre
et le Vingt et un du mois de Juillet

POUR ENFANCE EN

DANGER MORAL

À 21 heures — du —, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de — sous la présidence de Monsieur André LAUGIER, MAIRE

Nombre de Conseillers municipaux en exercice

Présents : Messieurs : AUDIBERT, RAYBAUD, PLATTIN, MONIER, EUCHER, HENRY, CONIL, DOMINIQUE, Madame NIOLAN. Était absent : Monsieur DELAYE. Secrétaire de séance : Madame NIOLAN.

Nombre de Membres présents

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un projet de création, à Ongles, d'un centre pour enfance en danger moral.

Date de la Convocation

Les caractéristiques de ce centre sont les suivantes :

- 1°- Garçons de 10 à 16 ans (Cas sociaux à l'exclusion de tout cas de délinquant ou de débile).
- 2°- Effectif prévu : 80 enfants et encadrement correspondant, soit environ une vingtaine d'employés.
- 3°- Installation matérielle : Le centre serait installé dans les bâtiments constituant actuellement le village Harki. Des constructions nouvelles, en particulier salles de classes seront éventuellement édifiées pour compléter les aménagements initiaux.
- 4°- Fonctionnement : Il s'agit d'un centre permanent, géré par une association spécialisée (Jeunesse Culture et Technique, 79 rue de l'Eglise, PARIS XV), agréée par le Ministère de la Santé et de la Population.
- 5°- Financement de l'Opération: Les financements d'investissement ne feraient, en aucun cas, et sous aucun prétexte, appel à la participation communale? Le financement de fonctionnement sera assuré selon les dispositions en vigueur, par le Ministère de la Santé et de la Population, sur la base d'un prix de journée fixé par enfant.

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération

Le Conseil délibère et accepte à la majorité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



AD 04-15 W 72

MDI-0215 (0001)

Mairies 5 cm 3

-2-

b) Personnel détaché (pris en charge par l'Education Nationale)
- 2 Instituteurs.

Il convient de souligner que ce personnel devra être spécialement choisi, surtout en ce qui concerne les cadres (Directeur, Econome-Intendant, Moniteurs). Les deux instituteurs détachés par l'Education Nationale devront avoir la pratique du rattrapage scolaire. En ce qui concerne le cuisinier son choix devra également faire l'objet d'une attention spéciale, tant il est vrai qu'un bon et intelligent cuisinier représente, à lui seul, une importante économie sur le plan des dépenses alimentaires. Enfin le personnel de service (aide-cuisinier, lingères, femmes de service) pourront être recrutés sur place.

On verra, en annexe, le rôle de chacun des membres du personnel.

On verra, dans l'étude budgétaire, les traitements et charges concernant ce personnel. A ce propos je signale que j'ai fixé les traitements d'après les barèmes habituellement et officiellement admis, en me tenant au niveau des indices moyens.

L'économe-intendant et les moniteurs résideront obligatoirement et à titre gratuit à l'intérieur du Centre. Les autres membres du personnel organique pourront résider et à titre gratuit également, dans le Centre s'ils le désirent. (Voir plus loin: conditions d'habitat). Les deux instituteurs bénéficieront de logements de fonction dépendant des locaux scolaires de la Commune. (Voir plus loin: conditions d'habitat).

V) CONDITIONS D'ADMISSION:

Les candidats seront proposés par les Inspecteurs Départementaux du S.F.I.M. Les enfants devront être âgés de 14 ans au moins et de 16 ans au plus.

Ils devront avoir satisfait à une visite médicale (processus analogue à celui employé par les Services du Ministère du Travail avant l'entrée en Formation Professionnelle).

Le dossier devra comprendre une fiche de renseignements, et une autorisation des parents selon modèles ci-joints.

Les parents s'engageront (modèle ci-joint) à verser une somme de 60,00 francs par mois;

Le Directeur du Centre devra pouvoir, pour toutes démarches éventuelles s'adresser à l'Inspecteur S.F.I.M. du Département où est installée la famille de l'enfant. Cet Inspecteur, en tant que responsable de la Tutelle Sociale des Rapatriés Français-Musulmans sera tenu de fournir, après contact, nécessaire avec la famille de l'enfant, les éléments de réponse demandés.

L'admission est valable pour une période de 11 mois s'étendant de la date officielle de rentrée scolaire à une date précédant de 1 mois la rentrée suivante.

.../..

VI) DEBOUCHES:

A la fin de l'année scolaire, soit environ 1 mois avant que les enfants ne quittent le Centre, le Directeur étudiera en liaison avec les Instituteurs et les Moniteurs le cas de chaque enfant. Trois cas principaux pourront se présenter:

a) Enfant encore trop jeune pour pouvoir être admis dans un Centre de Formation Professionnelle. Dans ce cas le maintien de l'enfant pour une année supplémentaire au centre sera prononcée.

b) Enfant remplissant les conditions d'âges exigées pour l'entrée en Centre de Formation Professionnelle mais présentant encore de grandes lacunes sur le plan de l'instruction de base et de la formation générale. Dans ce cas le maintien de l'enfant pour une année supplémentaire au Centre sera prononcée.

c) Enfant remplissant les conditions d'âges exigées pour l'entrée en Centre de Formation professionnelle, et ayant atteint un niveau suffisant d'instruction de base et de formation générale. Dans ce cas le Directeur du Centre décidera l'entrée de l'enfant dans un Centre de Formation Professionnelle. Il définira, en étroite liaison avec les Autorités de Centres de Formation Professionnelle contactés ainsi qu'avec les Services du Travail et de la Main-d'Oeuvre, la spécialisation professionnelle la mieux adaptée à chaque enfant. Notification sera faite alors, d'une part aux parents de l'enfant d'autre part à l'Inspecteur S.F.I.M. dont ils dépendent, du Centre Professionnelle auquel l'enfant est affecté et de la date d'entrée dans ce Centre.

Hors les trois cas ci-dessus mentionnés, il peut certes se présenter des cas particuliers, de débilité par exemple, qu'il appartiendra au Directeur d'examiner selon les caractères spécifiques qu'ils présentent et les mesures exceptionnelles qu'ils exigent, demande d'admission, par exemple, dans un établissement spécialisé.

En règle général, l'essentiel est d'assurer la continuité de la formation de l'enfant à partir du moment où il entre au Centre. Rien n'est plus vain, et même néfaste, qu'une action éducative et pédagogique trop brève, discontinue, et dépourvue de finalité.

Un cycle de 2 années (soit un an de rattrapage scolaire et de formation générale auquel s'ajoute 1 An de Formation Professionnelle) est, à notre sens, le minimum indispensable à un travail sérieux sur les adolescents Français-Musulmans auxquels nous nous intéressons présentement.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

HISTOIRE

COURS ELEMENTAIRE

MOIS DE MARS 1965

CALCUL

Révision

- le mètre - le centimètre - le décimètre
- le litre - le décilitre - le décalitre
- addition (total inférieur à 100)
- soustraction (reste inférieur à 100)
- problèmes à une opération
- les nombres de 100 à 1000
- unités, dizaines, centaines
- l'hectomètre, le kilomètre
- l'hectogramme, le kilogramme

FRANCAIS

- le nom - noms de personnes, d'animaux, de choses
- nom propre et nom commun - la majuscule
- le verbe et son sujet - le nom sujet du verbe
- conjugaison du verbe être et du verbe avoir à l'imparfait
- idée de la phrase
- le verbe - ce que font les animaux, les personnes, les choses
- les articles - le masculin, le féminin des noms
- les adjectifs

ECRITURE

- les majuscules - 2 - 3 - 4
- copies de phrases simples

GEOGRAPHIE

- Révision des termes géographiques
- les saisons, les types de temps
- les paysages végétaux
- les eaux, la mer
- les hommes, les races

..//..

HISTOIRE

- Vercingétorix défend la Gaule
- la Gaule romaine
- Clovis, roi des Francs
- Charlemagne, Empereur d'Occident
- les Normands pillent la France
- la vie au château féodal

RECITATION

- La marmite qui bout
- Au bord de la mer
- Dors mon petit

LEÇONS de CHOSES

- l'air
- l'eau et la glace
- l'eau et la vapeur d'eau
- le sel
- la bougie
- le charbon de bois

DESSIN

- outils : équerre - rabot - scie - hache - marteau
- voilier :
- le mouton

VOCABULAIRE et LANGAGE

- termes relatifs
la route, la rue - le cinéma - l'imprimerie, les livres,
les journaux - l'hiver - les âges de la vie - les vêtements -
les aliments.
- synonymes et contraires
familles de mots : douleur - route

INSTRUCTION CIVIQUE

- la Commune - l'Administration de la Commune - le Conseil
municipal - le Maire - l'état communal - notion de budget -
Budget communal.

Un mois avant la fin du stage, le cas de chaque enfant sera examiné par une Commission réunie par le Directeur. Si l'enfant est encore trop jeune, ou s'il présente encore trop de lacunes sur le plan de l'instruction de base et de la formation générale pour entrer dans un Centre de Formation Professionnelle, son maintien pour une année au Centre pourra être accordé.

Si l'enfant remplit les conditions d'âge et de connaissances exigées pour l'entrée dans un Centre de pré-Formation ou de Formation Professionnelle adulte, sa candidature sera adressée au Conseil d'Administration de l'A.D.O.S.O.M. et au Service Central du S.F.I.M. qui définiront avec les Services du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre la spécialisation la mieux adaptée à l'enfant. Ces Services notifieront aux parents, ainsi qu'à l'Inspecteur du S.F.I.M. compétent, le Centre désigné pour l'enfant ainsi que la date d'ouverture du stage.

Toute l'insistance nécessaire sera déployée pour assurer la continuité de la formation de l'enfant à partir du moment où il entrera au Centre d'ONGLES. En effet, rien n'est plus vain et même néfaste qu'une action éducative trop brève, discontinuée ou dépourvue de finalité.

Un cycle de deux années (un an au Centre d'ONGLES et un an de formation professionnelle) constitue le minimum indispensable à un travail sérieux au profit de ces adolescents musulmans auxquels nous nous intéressons particulièrement, d'abord parce qu'ils sont relativement nombreux, mais aussi parce qu'ils font partie de l'élément le plus vivant et le plus valable de cette population de rapatriés musulmans, et que leur intégration dans la vie métropolitaine, si elle est bien préparée, peut constituer un apport appréciable pour les différents secteurs économiques où ils seront appelés à s'employer.

L'importance du rôle de "premier échelon" que doit jouer le Centre Educatif d'ONGLES est par conséquent primordial.

-oOo-

II.- FONCTIONNEMENT DU CENTRE

CONDITIONS et DUREE des STAGES :

Le Centre fonctionne en internat et l'admission est valable pour une période de onze mois s'étendant de la date officielle de rentrée scolaire à une date précédant de un mois la rentrée suivante.

La période comprise entre la fin de l'année scolaire et la fin du stage sera plus particulièrement consacrée à l'initiation gestuelle aux métiers manuels, dispensée par les moniteurs, et dont le programme sera mis au point par le Directeur.

../..

Il a directement sous ses ordres le personnel du service général qui se définit ainsi :

- Cuisinier - Aide-cuisinier - Aide-soignante -
- Lingère - Femmes de service - Ouvrier d'entretien -

Il emploie au mieux ce personnel, dans les limites de l'emploi du temps fixé par la Direction, qu'il a la faculté de modifier en raison de circonstances imprévisibles provoquées par les nécessités du service.

Il assiste le Directeur dans l'exercice de ses fonctions administratives et prend en l'absence de ce dernier toutes décisions urgentes dans ce domaine, dont il rend ultérieurement compte.

Il reçoit directement du Directeur, par notes de service, toutes directives particulières qui peuvent se révéler nécessaires dans la gestion de l'établissement.

Le Moniteur-Chef : A la responsabilité de l'emploi du personnel "Moniteurs". Il emploie au mieux ce personnel dans les limites de l'emploi du temps fixé par la Direction, qu'il a la faculté de modifier en raison de circonstances imprévisibles provoquées par les nécessités du service.

Il répartit les élèves en brigades équilibrées et homogènes en tenant compte notamment des niveaux scolaires et désigne les moniteurs responsables de chacune de ces brigades.

Il établit et soumet chaque semaine au Directeur le programme des activités prévues pour les stagiaires durant les périodes où ils sont sous la responsabilité des Moniteurs (loisirs dirigés quotidiens, séances de jeux et de sport des jeudis et dimanches). Il doit harmoniser le programme de "Loisirs dirigés" avec le programme scolaire établi par les instituteurs, qui lui est transmis par le Directeur avec d'éventuels commentaires ou directives.

Il fait appliquer en fin de stage le programme d'initiation gestuelle établi par le Directeur.

Il veille au respect de l'emploi du temps des élèves, ainsi qu'à leur tenue et à l'application des règles de discipline. Il donne à ce sujet toutes directives souhaitables aux moniteurs placés sous ses ordres et s'assure que les règlements sont bien portés à la connaissance des élèves, notamment par l'affichage d'un extrait dans chaque chambre.

Il met au point, veille à l'application et rend compte au Directeur :

- des consignes de service de nuit.
- des consignes de sécurité incendie.
- des modalités de participation aux menues corvées (balayage des chambres, perception de fuel, etc..)

Il adresse à l'Econome-Intendant ses demandes de moyens et de matériels et règle en accord avec lui les problèmes de ramassage et de restitution de linge ainsi que les distributions diverses.

../..

Il s'assure de la parfaite coordination des méthodes et de l'étroite liaison qui doit exister entre les instituteurs et les moniteurs, notamment en ce qui concerne les punitions qui pourraient être infligées aux élèves par les uns ou par les autres.

Il reçoit directement du Directeur, par notes de service toutes directives particulières nécessaires.

Les Moniteurs : Ils reçoivent directement les instructions du Moniteur-Chef.

Ils assurent leur service dans la tenue prescrite par le Directeur.

Ils représentent la cheville ouvrière de l'action éducative bienfaisante que le Centre peut exercer sur les jeunes pour lesquels ils doivent être un perpétuel exemple en même temps qu'un amical éducateur.

Ce sont eux qui, en dehors des heures de classe, doivent aider et guider les élèves.

Tout particulièrement, ils doivent susciter et animer les activités dirigées à caractère culturel, éducatif et sportif.

Ils font respecter les règles de discipline intérieure du Centre et appliquer toutes instructions particulières.

Ils tiennent pour chaque élève un carnet de notes et observations.

En fin de stage, ils sont chargés, sous l'autorité du Moniteur-Chef, d'appliquer le programme d'initiation gestuelle et de documentation professionnelle.

Ils doivent travailler en étroite liaison avec les instituteurs.

L'Instructeur : Membre du personnel organique du Centre, il est placé directement sous les ordres du Directeur.

Il est chargé de la scolarisation des élèves du plus bas niveau et s'emploie durant le stage à les élever du niveau préparatoire au niveau élémentaire afin de les faire admettre l'année suivante dans la classe correspondante.

Il fait sa classe dans des locaux aménagés par le Centre et respecte l'emploi du temps appliqué par les Services de l'Éducation Nationale.

Il élabore son programme et le soumet au Directeur du Centre, lequel vise également les cahiers de classe et d'appel, ainsi que les certificats de scolarité. Il adresse ses demandes de moyens à l'Économe-Intendant.

Il ne fait pas partie de l'équipe des moniteurs et n'est pas, en conséquence, astreint à loger au Centre.

../..

Le Personnel du Service Général : Est placé sous les ordres directs de l'Econome-Intendant.

Il doit assurer la préparation et le service des repas, l'entretien des parties communes du Centre, le blanchissage et l'entretien de la lingerie, ainsi que toutes les autres tâches du Service Général qui lui sont fixées.

L'Aide-soignante est plus particulièrement chargée de la surveillance médicale des élèves (hygiène, pesées et mensurations, etc...). Elle prend toutes mesures utiles en cas de maladies ou blessures pour assurer les premiers soins et organiser l'évacuation éventuellement nécessaire. Elle demeure, hors ce travail, à la disposition de l'Econome-Intendant.

PERSONNEL DETACHE :

Les Instituteurs : Appartenant à l'Education Nationale ce personnel est spécialement chargé des cours de rattrapage scolaire en les assortissant de notions d'instruction générale complémentaire, spécifiques à la préparation des stages de formation professionnelle.

Ils appliquent le programme prévu par l'Education Nationale et en adressent un exemplaire pour information au Directeur du Centre.

Ils exercent dans les locaux de l'école communale d'ONGLES et règlent avec le Maire de la Commune toutes les questions ayant un rapport avec cette situation.

Ils adressent leurs demandes de moyens et de matériels scolaires à l'Econome-Intendant.

Ils peuvent demander à prendre leurs repas au Centre dans les conditions fixées par le règlement.

CONSIGNES PARTICULIERES :

- En cas de disparition d'un élève, alerter d'urgence et dans l'ordre :

- * Chef de Brigade de Gendarmerie de St-ETIENNE-les-ORGUES - Tél. 9
- * Chef de Gare de LA BRILLANNE-ORAISSON - Tél. 3
- * Le Directeur du Centre - Tél. 814 à MANOSQUE
- * M. le Maire d'ONGLES - Tél. 5

en donnant le signalement de l'élève et en indiquant les circonstances de sa disparition.

- En cas d'incendie nécessitant une intervention extérieure :

- * Pompiers de St-ETIENNE-les-ORGUES - Tél. 19
- * M. le Maire d'ONGLES - Tél. 5

.../..

- En cas de maladie ou blessure grave :

- * Docteur POURAULT à FORCALQUIER - Tél. 066
- * Ambulance Hôpital Hospice de FORCALQUIER - Tél.297

REGLES de DISCIPLINE des STAGIAIRES :

- Les stagiaires doivent, à leur arrivée, détenir un trousseau marqué à leur nom et conforme à celui prévu par les règles d'admission.

- La tenue normale de travail, dont le port est obligatoire, se compose de :

- Slip - Maillot de corps - Chemise - Pull-over -
- Combinaison de travail - Brodequins -

Les trois derniers articles sont confiés à l'élève et demeurent la propriété du Centre.

- La tenue de sport, confiée à l'élève, est revêtue sur ordre et suivant les indications des moniteurs.

- La détention d'argent ou d'objets précieux (bijoux, etc...) est interdite pendant le stage. A son arrivée, l'élève doit en effectuer le dépôt contre reçu auprès de l'Econome-Intendant.

- Aucun mandat ne doit être adressé aux élèves. Ils seront éventuellement retournés à l'expéditeur.

- La détention de couteaux dépassant ^{La taille} d'un canif usuel (appréciation laissée à l'initiative du moniteur) est également prohibée. Ces objets doivent être confisqués et sont détenus par le moniteur.

- L'hygiène corporelle et le soin dans la tenue, indiqués par le Moniteur, doivent être scrupuleusement observés, notamment en ce qui concerne la coupe de cheveux.

- Il est formellement interdit de fumer dans les salles de séjour et dortoirs, au réfectoire, ainsi qu'à l'école, dans la cour de récréation de l'école et lors des déplacements en rangs et, d'une façon générale, durant toutes les périodes de travail. La seule possibilité de fumer est donc durant les périodes de relaxe et dans les allées du Centre. Toute infraction à ce règlement provoquera la confiscation immédiate de toutes les cigarettes détenues, pouvant s'assortir d'une interdiction de fumer durant une période déterminée. A ce sujet, l'élève devra également obéir aux instructions du Moniteur qui trouverait qu'il fume de façon excessive.

- Les déplacements s'effectuent en rangs et en silence, aux ordres des moniteurs.

- Il est interdit de quitter le Centre pour quelque raison que ce soit. Les éventuels déplacements vers le village s'effectuent sous la responsabilité du moniteur qui peut, s'il l'estime possible, délivrer à l'élève, à titre exceptionnel, un billet de sortie pour une raison bien précise. La durée de validité de ce billet ne pourra jamais excéder une heure.

../..

EMPLOI DU TEMPS DES STAGIAIRES

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI SAMEDI	JEUDI - DIMANCHE
- 07 h.30 : Lever	- 07 h.30 : Lever
- 07 h.30 - 08 h.00 : Toilette Habillage	- 07 h.30 - 08 h.00 : Toilette Habillage
- 08 h.00 - 08 h.15 : Petit déjeuner	- 08 h.00 - 08 h.15 : Petit déjeuner
- 08 h.15 - 08 h.30 : Trajet vers école	- 08 h.15 - 11 h.45 : Etude dirigée dans pièces de séjour (devoirs et leçons)
- 08 h.30 - 11 h.30 : Classes	
- 11 h.30 - 11 h.45 : Trajet vers Centre	
- 11 h.45 - 12 h.00 : Toilette	- 11 h.45 - 12 h.00 : Toilette
- 12 h.00 - 12 h.30 : Repas	- 12 h.00 - 12 h.30 : Repas
- 12 h.30 - 13 h.15 : Récréation - relaxe	- 12 h.30 - 14 h.00 : Relaxe
- 13 h.15 - 13 h.30 : Trajet vers école	- 14 h.00 - 18 h.00 : Sports et jeux
- 13 h.30 - 16 h.30 : Classes	
- 16 h.30 - 17 h.30 : Récréation et étude	
- 17 h.30 - 17 h.45 : Trajet vers Centre	
- 17 h.45 - 18 h.15 : Relaxe	- 18 h.00 - 18 h.30 : Toilette et mise en tenue pour repas.
- 18 h.15 - 18 h.30 : Toilette	
- 18 h.30 - 19 h.00 : Repas	- 18 h.30 - 19 h.00 : Repas
- 19 h.00 - 19 h.30 : Relaxe	- 19 h.00 - 19 h.30 : Relaxe
- 19 h.30 - 20 h.30 : Loisirs dirigés	- 19 h.30 - 20 h.30 : Loisirs dirigés
- 20 h.30 - 20 h.45 : Toilette	- 20 h.30 - 20 h.45 : Toilette
- 20 h.45 : Coucher	- 20 h.45 : Coucher
- 21 h.00 : Extinction des feux	- 21 h.00 : Extinction des feux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORPÈDES
Séance du 30 mai 1970
N° 70

Nombre de Membres	11	II	8
Desquels le Conseil est composé			

Objet de la Délibération
Demande de constitution
du Centre Educatif

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai 1970.

Présents : Messieurs ABERNETHY, BALDOUNI, BEL-RO, HAYBAUD, RUFFIERE, VILLARDY.

Secrétaire : Madame ORDY Lucienne

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'entrevue qu'il a eue avec Monsieur Le Directeur du Centre.

Il expose les raisons qui peuvent faire envisager un départ du Centre à l'occasion de la reconstruction urgente et indispensable des bâtiments scolaires.

Les membres présents sont vivement émus.

Après discussion il ressort qu'effectivement les moyens de la commune sont très limités pour agir sur les divers cas d'usage.

Néanmoins après délibération, il est convenu à l'unanimité que la municipalité mette en oeuvre le maximum de ses possibilités pour tenter de maintenir le Centre à Orpèdes.

Considérant que celui-ci, désormais fait partie intégrante de la vie même d'Orpèdes.

Elle assure de son appui moral total la direction et entreprendra, le cas échéant, toutes les démarches auprès des autorités de tutelles qui seraient nécessaires.

Pourrait son effort pour l'adduction supplémentaire d'eau, dont les travaux doivent débiter incessamment.

Même à disposition du terrain communal.

Éventuellement, projet de construction sur ce terrain de logements de personnel.

Intervention auprès des P.F.F. pour une ligne supplémentaire.

Le départ du Centre entraînerait celui de plusieurs familles pouvant suivre.

De plus cela pourrait amener la fermeture du bureau de poste et à brève échéance celui de l'école publique.

rainement aussi la fermeture de la boulangerie qui dessert aussi la commune de Limans.

La fait la mort du village.

Comme de gré ou de force les habitants ont accepté la venue du premier hamelet d'Orpèdes en France et l'établissement du Centre, puis les ont adoptés et intégrés.

Le Conseil met les autorités compétentes en face de leurs responsabilités d'elles dépend la vie active dans une commune des Alpes de Haute Provence.

Lesquelles, étant difficiles à administrer peuvent se passer de la collaboration et de l'appui de l'État.

Sans cette aide logique et indispensable, les membres du Conseil Municipal présents à cette séance n'auraient d'autre alternative que de présenter leur démission à Monsieur Le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour copie conforme



Le Maire

Transmis à : Mr Le Préfet
Mr Le Sous-Préfet
Mr GABARNE Conseiller Général
Mr DUBOIS député président du Conseil Général
Mr Le Président de l'A.D.O.S.O.N.
Mr Le Directeur du Centre d'ORPÈDES

III. CONCLUSION

De la révolte à une progressive reconnaissance

Les familles d'anciens supplétifs d'ongles reclassés ensuite à Cannes et dans les alentours ont relativement bien réussi tant socialement que professionnellement. La politique d'emploi de la municipalité de Cannes et la rapide dispersion hors des structures spécifiques ont été des facteurs déterminants pour cette intégration réussie. Néanmoins, la relégation dans des espaces marginalisés (cités d'accueil pour les familles considérées comme " irrécupérables " : veuves, handicapés physiques ou mentaux, familles nombreuses... ; hameaux de forestage ; cités urbaines) pour de nombreuses autres familles (jusqu'aux années 1990 pour certaines), les difficultés liées à l'emploi ou au logement, l'interdiction officielle de pouvoir se rendre en Algérie visiter leurs proches, la non-indemnisation pour les terres et les biens perdus en 1962, aboutissent à des révoltes, dont les plus importantes sont celles de 1975 et 1991. Celles-ci agitent l'ensemble des concentrations de familles d'anciens supplétifs, essentiellement dans le sud de la France.

Ces révoltes sont le fait non seulement d'anciens supplétifs qui se sont regroupés dans des associations de défense, mais aussi, et de plus en plus, de leurs enfants. Dont en premier lieu, ceux qui ont vécu la guerre d'Algérie, le déracinement de 1962 et la vie dans les camps, mais aussi ceux, qui, nés en France, n'ont rien connu de ces événements mais ont supporté le poids de cette histoire.

Les années 1990 et 2000 constituent un tournant vers une meilleure compréhension de l'histoire des anciens supplétifs et une progressive reconnaissance des drames subis par ces derniers et leurs familles. Anciens supplétifs et leurs épouses, mais aussi pieds-noirs, militaires et appelés durant la guerre d'Algérie, immigrés Algériens relatent une histoire qu'ils avaient tue pendant longtemps. Un basculement symbolique contribue à ces retours de mémoires : la reconnaissance officielle du terme de " guerre d'Algérie " pour remplacer l'expression officielle " opérations de maintien de l'ordre ", le 10 juin 1999. Les recherches universitaires sur la guerre d'Algérie et ses conséquences, dont celles qui concernent les anciens supplétifs et leurs familles, deviennent désormais un objet d'étude.

Les pouvoirs publics s'orientent aussi progressivement vers une lente reconnaissance des drames vécus par les anciens supplétifs, leurs épouses et leurs enfants. Des mesures d'indemnisation sont votées pour réparer les préjudices subis. Un premier hommage national aux harkis est fixé au 25 septembre 2001, à Paris aux Invalides et dans toute la France. " *Aux combattants, à ces hommes, à ces femmes, j'exprime la reconnaissance de la Nation. C'est pour la France une question de dignité et de fidélité. La République ne laissera pas l'injure raviver les douleurs du passé. Elle ne laissera pas l'abandon s'ajouter au sacrifice. Elle ne laissera pas l'oubli recouvrir la mort et la souffrance. Puisse ce 25 septembre témoigner de la gratitude indéfectible de la France envers ses enfants meurtris par l'histoire ! En même temps qu'un hommage, cette journée est l'occasion d'exprimer le devoir moral que notre pays conserve à l'égard de ceux qui l'ont servi* ". Le président de la République, Jacques Chirac, reconnaît ainsi " *la dette d'honneur à l'égard des harkis* " et esquisse un premier aveu de responsabilités des gouvernants de l'époque par ces mots : " *La France n'a pas su sauver ses enfants* ". A partir de 2003, l'hommage national est désormais célébré tous les 25 septembre dans tous les lieux symboliques de l'histoire des familles d'anciens supplétifs en France.

TEMOIGNAGES ORAUX

Monsieur **SEBY Hamoud**, s'engage à l'âge de seize ans dans le commando du 6^{ème} RIMA :

" Moi, je me suis engagé parce qu'on avait déjà quand même un peu des problèmes, de familles, enfin certains qui emmerdaient des familles, tout ça... Et, ils ont égorgé déjà mon cousin, mes oncles, enfin une femme qui a été étranglée et trois cousins... Et c'est pour ça qu'on était tous dans l'armée, voilà, il y avait André le premier, mon frère, mon grand frère, mes cousins et tout, et moi j'étais le dernier . (...) "

Monsieur **SEBY André**, s'engage dans un commando de chasse de la harka de Guerrouma :

" Il faut choisir un côté ou l'autre. On était entre la planche et le marteau, le clou au milieu "

Monsieur **SEBY Mohamed** :

" J'ai amené tous les harkis, enfin dans une salle, il [le lieutenant Durand] nous a dit ce qu'il s'est passé, il y a ça, y a ça, y a ça. Aujourd'hui, c'est votre vie qui est entre vos mains. Si vous voulez rester avec le FLN, c'est fini l'armée, à partir de demain, vous pouvez laisser vos armes et vous partez, si vous voulez rester avec nous, moi je m'occuperai de vous jusqu'en vous ramenant en France. Alors moi j'ai expliqué à tout le monde, tout le monde, sur le coup, ils m'ont dit oui, oui, oui, pas de problème. Mais après y en a qui ont commencé à se retirer doucement, doucement. Malheureusement, même dans cette SAS, on était 35, enfin, la moitié n'ont pas voulu venir, mais malheureusement à la fin, ils ont tous été massacrés. Presque personne, tous ceux que je connaissais, ils ont tous été massacrés "

Madame **BARO**, épouse de supplétif :

[A propos des monitrices de promotion sociale] *" Elles nous faisaient apprendre le français, pour aller faire les courses, on parlait pas le français quand on est arrivé on savait pas qu'est ce qu'on dit, pour aller acheter le pain ou quoi. C'était elle... elle gérait un peu notre vie pour que on comprend, on arrive à s'en sortir. Elle a fait beaucoup de choses Madame Compas pour les femmes et tout (...) "*

Madame **SEBY**, épouse de supplétif :

" Six heures et demie, il faut que je me lève, il faut que je prépare le petit-déjeuner pour mon mari. Mon mari, il part, il y a les beaux-frères, mes deux beaux-frères, ma belle-mère et ma belle-sœur et moi-même, on va déjeuner à notre tour. Mes deux beaux-frères et ma belle-sœur vont à l'école, moi et ma belle-mère, on reste à la maison, je fais arranger les lits, je fais mon ménage et finalement je fais encore à manger. A la sortie de l'école, les enfants viennent, on mange, et on retourne à l'école. Je fais ma petite vaisselle et on fait la petite réunion entre femmes parce qu'on comprenait pas le français, on risque pas d'aller balader, on restait comme ça, on se regroupait. Si il y avait des trucs à faire, chacune les faisait chez elle. Et la plupart, on avait aussi des nourrissons, on s'occupe de nos bébés. Et jusqu'au soir, quand nos maris rentrent, on fait à manger. Et c'est ça les journées des femmes ! "

BIOGRAPHIE DU LIEUTENANT DURAND

Un homme, un parcours : le Lieutenant Yvan Durand (1931-1986)

Né le 2 octobre 1931 à Sainte-Foy-lès-Lyon, il obtient un diplôme supérieur de lettres et s'intéresse ensuite à l'ethnographie. Il effectue son service militaire de novembre 1954 jusqu'en juin 1957. En mars 1959, il décide de reprendre du service dans les Affaires algériennes, il est alors affecté comme chef de la SAS de Thiers dans l'arrondissement de Palestro. Il crée ensuite deux autres SAS, celle de Maala El Isseri et celle d'Ouled Gassem. A la fin du conflit, il démissionne de l'armée pour pouvoir rapatrier le maximum d'anciens supplétifs et leurs familles, et quitte l'Algérie le 30 juin 1962. De 1962 à 1968, il participe à l'action des ministères des Rapatriés, de l'Intérieur puis des Affaires sociales, comme Inspecteur du Service pour l'accueil et le reclassement des Français musulmans.

S'il intervient dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des hameaux forestiers pour les familles d'anciens supplétifs, il œuvre aussi à la mise en place des centres de préformation d'Ongles et de Salérans. Il quitte la région pour le Sud-Ouest en 1968 où il devient animateur culturel et d'éducation populaire. Le 6 juillet 1986, il décède des suites d'un accident de la circulation, alors qu'il allait aider un descendant de supplétif en difficulté.



PISTES D'EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

L'arrivée des harkis dans les Basses-Alpes

1020W57 (lettre du sous-préfet au préfet de Kabylie, p. 17-18)

- D'après ce courrier, quelle est la situation des familles souhaitant être rapatriées en métropole ? que signifie l'expression " le FLN ne passera pas l'éponge " ?
- Quels sont les arguments du sous-préfet pour encourager le transfert des familles ?

1020W457 (lettre du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, p. 19 à 22)

- A quelles conditions les anciens supplétifs pourraient-ils être accueillis dans les Basses-Alpes ? Quels avantages le département pourrait-il tirer de l'arrivée de ces populations ?

15W72 (Liste des anciens supplétifs en partance pour Ongles, p. 23 à 25)

- Comment sont constituées les familles qui vont s'installer à Ongles ? (taille moyenne, personnes à charge...)

65W128 (" Le Provençal ", interview du lieutenant Durand, p. 26)

- Dans cette interview, comment est défini " le harki " ? quelles réflexions peut-on faire concernant ce type de définition ?

15W72 (arrêté de réquisition, p. 27), 15W63 (prêt de matériel militaire, p. 28)

- Dans quelles conditions vont être installés les anciens harkis ? Où ?

La vie quotidienne à Ongles

15W71 (rôle du sous-officier d'encadrement, p. 29)

- Quelles sont les missions du sous-officier d'encadrement ? Que peut-on penser de l'expression de " chef de village " qui lui est attribuée ?

15W69 (rapport du Génie rural, p. 31-32), 15W70 (plan des baraquements, p. 33)

- Comment sont logées les familles ? Avec quel confort ?

102 0W457 (Lettre du conservateur des Eaux et forêts, p. 35)

- A quels types de travaux vont être employés les ex-harkis ?

15W71 (rôle du sous-officier d'encadrement, p. 36)

- Quelle est la mission du sous-officier dans le cadre de l'activité professionnelle des hommes ?

1020W457 (note sur le personnel des Eaux et forêts, p. 37)

- Quel point commun y a-t-il entre tous les employés des Eaux et forêts qui vont être chargés d'encadrer les ex-harkis ? Quel lien peut-on faire avec le rôle du sous-officier (15W71, p. 29) ?

15W69 (chantiers de harkis, p. 38)

- Quelles sont les conditions de travail des employés ex-harkis des chantiers forestiers ?

15W69 (règlement intérieur concernant l'hébergement dans les hameaux forestiers, p. 40)

- A quelles conditions est attribué un logement dans le hameau forestier ? Quelles sont les règles à respecter ?

15W71 (matériel livré par la société " TIPI ", p. 41)

- A la lecture de ces listes, que peut-on déduire concernant la situation matérielle des ex-harkis à leur arrivée ?

15W71 : (rôle et attributions de la monitrice de formation sociale, p. 42 à 46)

- Résumer le rôle de la monitrice au sein du hameau ? Selon vous, pourquoi a-t-on créé cette fonction ?

1020W57 (" Le Méridional " 4/10/1962, p. 47)

- Pourquoi l'arrivée des anciens harkis a-t-il pu être vécu comme une chance pour Ongles ?
- Comment ont été scolarisés les enfants ? Combien y avait-il d'élèves ?

Du hameau des harkis au centre de préformation

1020W457 (" Nice-matin " 20/12/1964, p. 51), 15W72 (délibération du conseil municipal, p. 51)

- A quelle date les ex-harkis quittent-ils Ongles ? Par quoi va être remplacé le "village harki " ?

15W72 : (but, fonctionnement et organisation du centre de préformation, p. 52-53)

- Quelles sont les conditions de recrutement des élèves ? Quelles sont les possibilités d'orientation après leur passage au centre ?

1020W67 (organisation du centre, p. 56 à 60)

- Par qui sont encadrés les élèves ? Quelles réflexions peut-on faire concernant la discipline ?

1020W67 (délibération du conseil municipal, p. 62)

- Selon les élus de la commune d'Ongles, quelles vont être les conséquences de la fermeture du centre ?

SOURCES

Archives départementales des Alpes de Haute-Provence

1020 W Préfecture, Cabinet

- | | | |
|-----|--|-----------|
| 57 | Harkis, affaires diverses | 1962 |
| 67 | Centre éducatif d'Ongles : création et fonctionnement | 1966-1974 |
| 457 | Harkis, affaires des Eaux-et-forêts à Saint-André, Sisteron, Ongles, Jausiers : correspondance | |

15 W Préfecture, service des rapatriés

- | | | |
|----|--|-----------|
| 23 | Accueil des rapatriés : centres d'accueil ; matériel de couchage fourni par l'armée (1962). Enquête par sondage sur les conditions de relogement des rapatriés (1963). | 1962-1963 |
| 69 | Harkis rapatriés d'Algérie : correspondance (1962-1969). | 1962-1969 |
| 70 | Harkis : accueil (listes) ; installation et logement; problèmes sanitaires et sociaux (1962-1966). | 1962-1966 |
| 71 | Harkis : emploi, reclassement professionnel; traitement des chefs de hameaux forestiers | 1962-1967 |
| 72 | Harkis : centre éducatif d'Ongles et villages de forestage de Sisteron, Saint-André, Jausiers et Bayons. A noter : une enquête avec croquis et 9 photos de baraquements harkis sur des dommages volontaires causés au village de forestage de Jausiers. Plan cadastral de Saint-André-les-Alpes montrant la parcelle pour la Harka au lieu-dit "les Iscles du Verdon" louée par EDF. | 1962-1968 |

65 W Sous-préfecture de Forcalquier

- | | | |
|-----|----------------------------------|-----------|
| 128 | Installation des anciens harkis. | 1962-1964 |
|-----|----------------------------------|-----------|

Presse : Per 639 Le Provençal
Per 652 Le Méridional
Per 654 Nice-matin

Autres documents

- Photographies : collections particulières : Madame DURAND, Etablissement de Communication et de Production Audiovisuel de la Défense (ECPAD), Monsieur DOMEIZEL, Office National des Forêts.
- Cartes : MOUMEN Abderahmen (infographie), GARNIER Edwige (cartographie) in Fatima Besnaci-Lancou, Gilles Manceron (sd), *Les harkis dans la colonisation et ses suites*, Paris, L'Atelier, 2008, pp. 134-135.

BIBLIOGRAPHIE

Besnaci-Lancou Fatima, Manceron Gilles (sd), *Les harkis dans la colonisation et ses suites*, Paris, L'Atelier, 2008.

CHARBIT Tom, *Les harkis*, La Découverte, collection " Repères ", 2006

GLADIEU Stéphan, KERKOUCHE Dalila, *Destins de harkis, aux origines d'un exil*, Autrement, 2003

MOUMEN Abderahmen , *Entre histoire et mémoire. Les rapatriés d'Algérie*, Nice, Gandini, 2003

PERVILLE Guy, " *Atlas de la guerre d'Algérie, de la conquête à l'indépendance* ", Autrement, collection " Atlas/Mémoire ", 2003

PERVILLE Guy, " *Guerre d'Algérie, l'abandon des harkis* ", dans *L'Histoire*, numéro 140, juin 1991

SLAMA Alain-Gérard, *La guerre d'Algérie, histoire d'une déchirure*, Gallimard, collection " Découvertes ", 1996

STORA Benjamen, *La gangrène et l'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, collection " Essais ", 1991



